

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 4 AVRIL 2016

La séance est ouverte à 20 heures 45, sous la présidence de M. Jacques MÉZARD, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers Collègues, je vais procéder à l'appel.

Mme AMALRIC Catherine : présente

Mme APCHIN Ginette : présente

M. ASTRUC Jean-Pierre : présent

Mme BENECH Valérie : présente

Mme BENITO Patricia : présente

Mme BIGEON Michèle : présente

M. BRUEL Jean : absent

Mme BRUGERON Angélique : présente

M. BRUNEAU Alain : présent

Mme CHASTEL Christelle : absente, représentée par M. Jean-Luc LENTIER

M. CHAUSI Serge : présent

M. CHAUSY Jean-Marie : présent

M. CORNET Roland : présent

Mme COSTES Josiane : présente

M. COUDON Alain : absent, représenté par M. Serge CHAUSI

Mme COURCHINOUX Agnès : présente

M. CRUEGHE Thierry : absent, suppléé par M. Marc FLAGEL

M. DABERNAT Jean-Pierre : présent

M. DAIX Christian : présent

M. DALL'AGNOL Xavier : présent

M. DELAMAIDE Charly : présent

Mme DELPUECH Geneviève : présente

M. DELPUECH Guy : absent, suppléé par Louis ESTEVES

M. FABRE Daniel : absent, représenté par Mme Nathalie GARDES

M. FABRE Philippe : présent

Mme FLEY Claudine : présente

M. FLORY Daniel : présent

M. FRÉCHOU Stéphane : présent

Mme GARDES Nathalie : présente

M. GASTON Christian : présent

Mme GINEZ Bernadette : présente

M. GODBARGE Frédéric : présent

M. GRANIER Philippe : présent

Mme GREIVELDINGER Valérie : absente, représentée par M. Henri MANHES

M. JABIOL Michel : présent

M. JUILLARD Georges : présent

Mme LABLANQUIE Michelle : présente

Mme LACHAIZE Sylvie : absente, représentée par M. Jean-Antoine MOINS

Mme LADRAS Evelyne : présente

Mme LAUBIE Paulette : présente

M. LENTIER Jean-Luc : présent

Mme LOUBEYRE Nicole : présente
 Mme LOURS Marie-Pierre : absente, représentée par Mme Michelle LABLANQUIE
 M. MADAMOURE Patrick : absent
 M. MANHES Henri : présent
 M. MARCASTEL Géraud : présent
 Mme MARIOU Sylvie : présente
 Mme MARTINEZ-SEVERAC Jacqueline : absente, représentée par Mme Claudine FLEY
 Mme MARTY Florence : présente
 M. MATHONIER Pierre : présent
 M. MAURÉ Roger : présent
 Mme MAUREL Magali : présente
 M. MAURS Philippe : absent, représenté par M. Xavier DALL'AGNOL
 M. MÉZARD Jacques : présent
 M. MOINS Jean-Antoine : présent
 M. NICOLAS Jean-Paul : présent
 M. PAGIS René : absent, représenté par M. Christophe PESTRINAUX
 M. PAPON Daniel : absent, représenté par M. Michel ROUSSY
 M. PESTRINAUX Christophe : présent
 M. PICARD Jean-Pierre : présent
 M. POULHES Christian : présent
 M. PRADAL Gérard : présent
 M. PRAX Jean-Louis : présent
 M. RODIER Jean-François : présent
 M. ROUME Jean-Pierre : présent
 M. ROUSSY Michel : présent
 Mme SOULA Anne : présente
 M. TIBLE Bernard : absent, représenté par M. Pierre MATHONIER
 Mme VALAT Denise : présente
 M. VIDAL Jean-Louis : présent
 Je vous remercie.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 FÉVRIER 2016

Mes chers Collègues, nous avons à l'ordre du jour un nombre assez important de rapports, dont le budget. Nous avons tout d'abord l'adoption du procès-verbal du Conseil du 29 février dernier. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas. Il est donc adopté à l'unanimité.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

Nous avons ensuite l'examen des délibérations du groupe A. Y a-t-il des questions sur les délibérations du groupe A ? Monsieur ROUME, vous avez la parole.

M. ROUME.- C'est juste pour préciser une petite modification concernant la tarification solidaire. Dans la délibération n° 32, page 2, dans le paragraphe qui concerne les Étrangers non ressortissants de l'Union Européenne, il est indiqué : « Il peut leur être demandé la notification de l'ouverture de leurs droits au titre de la CMU-C (Couverture Maladie Universelle – Complémentaire) ». En fait, il faut mettre simplement « Couverture Maladie Universelle » sans ajouter « Complémentaire ». Il faut juste modifier ce point.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord. Ce sera corrigé. Y a-t-il d'autres observations ? Madame MARTY, vous avez la parole.

Mme MARTY.- Simplement, c'était pour dire, concernant la délibération n° 28 sur le versement d'une subvention à l'Association AFAPCA, que je souhaite qu'il soit mentionné que je ne participe pas au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sera précisé. Y a-t-il d'autres observations sur les délibérations du groupe A ? Il n'y en a point. Je les mets donc aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Je vous remercie. Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Nous allons pouvoir passer à l'examen des délibérations du groupe B. Mais auparavant, je vais vous faire quelques observations d'ordre général par rapport à un certain nombre de dossiers puisque je pense qu'il vaut mieux s'adresser directement aux Élus plutôt que de faire des conférences de presse avant ; ce qui n'exclut pas l'intérêt évident de communiquer à la presse dont nous connaissons les compétences et le talent.

Nous avons un ordre du jour qui est assez lourd avec les budgets puisque la caractéristique de notre collectivité, c'est d'avoir un nombre conséquent de budgets annexes. Mais avant d'aborder ce dossier, je voudrais faire le point sur plusieurs questions qui découlent directement ou indirectement de positions ou de décisions qui sont prises à l'extérieur, mais qui nous concernent directement ou indirectement et qui impactent la vie et l'avenir de notre collectivité et de ses habitants.

Un point qui m'apparaît tout d'abord positif, relatif aux annonces qui ont été faites par le Président du Conseil Régional sur la mise en place d'un Plan de relance pour le Cantal. Pour l'instant, il s'agit d'annonces, et nous attendons les délibérations et les décisions. Mais je constate que les engagements qui ont été pris avant les élections paraissent être tenus. Il y avait eu des réponses du candidat devenu Président, comme d'autres candidats, comme la plupart des candidats, sur des questions que j'avais soulevées, que ce soit sur le désenclavement routier et sur le désenclavement aérien. Sur le désenclavement aérien, nous revenons de loin à la suite des décisions consécutives à la Loi NOTRe et en particulier à la circulaire du 22 décembre qui n'assurait pas un transfert de compétence obligatoire. Le Conseil Départemental n'a plus la compétence, mais il ressort de la circulaire du 22 décembre que le Conseil Régional peut – et non pas doit – intervenir sur ce dossier, et il nous est annoncé que le Conseil Régional va prendre en charge cette compétence, en déléguant l'action au Conseil Départemental, mais apparemment avec une enveloppe sur la ligne aérienne plus importante que la précédente.

Je veux aussi indiquer une annonce qui m'apparaît importante sur le soutien au 3^{ème} département de notre IUT, et c'est un combat important que d'obtenir la création de ce 3^{ème} département d'IUT. C'est même tout à fait fondamental et primordial pour notre territoire.

Je veux aussi souligner les aides économiques à l'agriculture et bien sûr au tourisme avec pour nous un soutien – j'espère que cela se concrétisera par un soutien lourd – sur le lac de Saint-Etienne-Cantalès et puis sur le Puy Mary qui concerne aussi directement la Communauté d'Agglomération par rapport à la station de pleine nature.

Je rencontrerai prochainement le Président du Conseil Régional et j'insisterai à nouveau sur la nécessité d'un investissement structurant sur l'Ouest cantalien et aussi sur l'évolution du Contrat de Plan État-Région – nous y reviendrons tout à l'heure avec une délibération sur le réseau ferroviaire – ne serait-ce que pour harmoniser ce Contrat de Plan État-Région avec celui de Midi-Pyrénées et celui du Limousin sur ce point. D'aucuns pourront dire qu'il y a un intérêt financier évident à ce qu'il y ait une Grande Région. Mais je crois que ce qui est important, c'est d'avoir une négociation entre les collectivités – ce qui est en train de se faire – pour tenir compte de la situation particulière d'un territoire enclavé comme le nôtre. Je suis

heureux de voir que le discours en ce qui concerne le désenclavement routier a évolué parce que nous en avons bien besoin. C'est en tout cas à l'usage que nos concitoyens vont se rendre compte quand même de la difficulté d'être reliés à une capitale régionale au moins aussi dure à rejoindre que Paris, mais c'est l'avenir qui dira à chacun quelles en sont les conséquences.

Cela m'amène à dire un mot de la liaison aérienne Brive-Aurillac-Lyon puisque, comme les premiers vols doivent avoir lieu dans les prochains jours, vers le milieu du mois d'avril, je crois qu'il est bon de rappeler dans quelles conditions ces vols vont se faire. Comme je l'ai déjà indiqué, ce projet découle d'une demande conjointe de Brive/Vallée de la Dordogne et de la Compagnie Hop ! qui ont besoin de l'avion consacré à la ligne Aurillac-Paris pour pouvoir effectuer cette liaison. Je rappelle qu'il sera quasiment impossible d'utiliser cette liaison pour faire un aller-retour dans la journée, ne serait-ce qu'en raison des horaires puisque l'arrivée à Lyon sera juste avant midi, avec un départ d'Aurillac vers 10 h 45, et le retour à Aurillac avec une arrivée vers 17 h 25, donc je pense avec un départ de l'aéroport de Lyon vers 16 h. C'est-à-dire qu'il faudra vraiment avoir une courte réunion pour arriver à l'aéroport vers midi et y revenir vers 16 h, à moins que tout cela se transforme en déjeuner de travail... ce que je ne peux que souhaiter dans les bouchons lyonnais à ceux qui en profiteront. Mais plus raisonnablement, cela veut dire que c'est une liaison qui, pour nous, a plus un intérêt pour le tourisme, pour rejoindre le hub, et pour l'économie que pour des réunions à caractère administratif ou de collectivités.

Simplement, l'arrivée à Aurillac se faisant vers 17 h 25 et le départ vers Paris vers 18 h 05, cela risque quand même de poser un certain nombre de problèmes pour que le départ vers Paris ne soit pas retardé. Nous avons interpellé la compagnie là-dessus qui a répondu le 29 mars à mes interrogations en indiquant que les problèmes techniques étaient en cours de résolution et qu'ils avaient à Lyon un centre de maintenance et de dépannage efficace et performant. Dont acte. Mais, en tout cas, ils ont été avertis – et nous allons le leur confirmer encore par courrier – que si la liaison vers Lyon perturbe en quoi que ce soit la liaison Aurillac-Paris, nous bloquerons cette liaison en refusant notre assistance aéroportuaire. Les choses sont donc claires : soit cela se passe bien et cela ne perturbe pas la liaison Aurillac-Paris ; sinon nous prendrons les mesures nécessaires pour qu'il y soit mis fin. Je rappelle qu'il n'y a pas de contribution financière de la Communauté d'Agglomération à cette liaison. Je le dis une fois de plus, ce n'est pas fait pour transporter les conseillers régionaux, contrairement à ce que d'aucuns pouvaient penser.

Un mot sur le développement de la fibre optique qui intéresse toutes nos communes et en particulier le maire d'Arpajon. Il semblerait qu'ORANGE n'avance pas aussi vite que prévu sur notre territoire en raison d'engagements d'ORANGE à Lyon pour concurrencer NUMERICABLE. Nous allons vérifier si c'est le cas car il n'y a pas de raison que nos territoires ruraux subissent les conséquences de la concurrence entre les groupes nationaux. Ce serait quand même regrettable. Pour l'instant, je pense qu'il peut y avoir un peu de retard, mais nous allons prendre contact avec eux pour avoir des explications parce qu'il semblerait qu'il y ait un risque de difficultés. Mais nous nous en rendons compte chaque jour pour nos territoires, chaque dossier est un combat.

Il y a quand même des éléments positifs dans ce qui nous arrive, en dépit des difficultés. J'ai trouvé une dépêche du Figaro et de l'AFP aujourd'hui qui, à défaut de nous faire sourire, nous permettra de méditer sur la vision des élus métropolitains, c'est-à-dire en l'occurrence Paris, sur des dossiers que nous connaissons. J'ai lu aujourd'hui que Paris crée une aire d'accueil destinée aux gens du voyage qui va ouvrir à l'automne dans le bois de Vincennes. Inutile de vous dire que les associations se déchaînent contre l'installation de cette aire d'accueil. Je cite : « Cet aménagement constituera la première aire parisienne d'accueil des gens du voyage et elle sera dotée [mes chers collègues !] de 13 emplacements avec sanitaires, eau et électricité ». L'Adjointe en question qui est Adjointe au Maire du XII^{ème} arrondissement déclare : « cette ouverture permettra à la Ville de respecter ses obligations

légales ». J'ai sorti cela parce que cela nous démontre qu'il y en a qui ne vivent pas un certain nombre d'obligations légales et de difficultés de la même manière... Nous, nous avons 60 emplacements et nous les avons depuis quand même un certain nombre d'années, et nous satisfaisons ainsi aux obligations légales, et la Ville de Paris crée 13 emplacements pour les gens du voyage. Voilà quelque chose qui doit nous permettre de réfléchir et de méditer sur la politique d'aménagement du territoire dans ce pays. Je conçois qu'ils n'aient pas envie de les créer ; mais, au moins, dans ce cas-là, ils devraient faire des chèques pour permettre à ceux qui assument les difficultés depuis longtemps de le faire plus facilement. 13 emplacements à Paris ! Voilà où nous en sommes.

Quelques observations d'ordre général sur le budget avant de le présenter.

Nous sommes dans un contexte général qui est difficile pour les collectivités, et on nous demande de faire face à la résolution de la quadrature du cercle qui découle de la situation nationale. Il y a une économie atone sur le plan national et sur le plan européen d'ailleurs, donc des recettes fiscales économiques atones, et avec en plus une baisse drastique des dotations de l'État. C'est la réalité. Néanmoins, nous vous proposerons ce soir, une fois de plus, comme chaque année, de ne pas augmenter les taux de fiscalité. Nous le pouvons encore parce que – et nous en avons la démonstration parfois dans nos discussions avec les représentants du personnel – c'est la gestion rigoureuse qui nous permet de maintenir l'investissement, je le dis, sans réduire les charges de personnel. Nous maintenons l'emploi et ce n'est pas forcément facile. Quand, ce matin, nous recevions les représentants du personnel, je crois que nous leur avons dit ce que nous pensions. Je crois qu'arriver à maintenir l'emploi dans une collectivité comme la nôtre, c'est aussi la preuve que nous faisons attention à tout, y compris au côté humain des choses.

Je le dis, je ferai une conférence de presse à Paris pour le Sénat sur les conséquences des baisses de dotations et sur la réforme de la DGF. Je présenterai le 3^{ème} volet d'un rapport pour le compte du Sénat avec des constatations que nous sommes tous amenés à faire, et ce n'est pas une question de sensibilité politique, parce que, quels que soient les gouvernements, les baisses de dotations sont inéluctables et, quelle que soit l'alternance, je pense que d'une manière ou d'une autre cela se poursuivra. Le problème, c'est la brutalité de la mesure qui, pour un nombre important de collectivités, rend l'exercice extrêmement difficile et pour nombre de collectivités impossible, parce que nos collectivités, c'est comme des paquebots, on ne peut pas arrêter la vie et le fonctionnement brutalement. Quand je parlais des charges de personnel, on ne peut pas réduire les charges de personnel comme l'on veut ; il y a le statut de la Fonction Publique Territoriale, il y a le GVT et en même temps il y a l'État qui, sous les deux quinquennats, augmente un certain nombre de charges puisqu'il nous transfère des missions. Ce qui est arrivé en matière d'urbanisme en est l'illustration, mais ce n'est pas le seul dossier, et c'est une politique constante que nous acceptons, mais qui nous pose un certain nombre de problèmes, avec des conséquences qui peuvent être graves pour l'investissement et pour l'économie.

On nous annonce discrètement – mais tant que ce n'est pas fait, il faut être prudent – un discours du Président de la République au Congrès des Maires. Je ne peux pas penser que ce discours soit simplement un message d'amitié aux maires de France, et je pense qu'il est possible qu'il y ait quelques annonces rendant les baisses de dotations un peu moins brutales, que ce soit par un lissage avec une année supplémentaire, ou que ce soit par une aide complémentaire à l'investissement. Je souhaite que ce soit le cas. Nous, nous tenons le choc, et nous allons vous montrer dans quelles conditions, et d'ailleurs avec encore une diminution supplémentaire par rapport au tableau que nous vous présenterons. Mais en 2017 ce sera beaucoup plus dur. Nous, nous arrivons à faire face.

Quant aux conséquences des fusions d'Intercommunalités à venir, l'État est strictement muet sur les conséquences financières. Il est muet aussi sur les évolutions de gouvernance. On nous dit simplement : « les services de l'État sont à votre disposition pour vous faciliter le travail ». Ils nous aideront certes, mais aujourd'hui ils ont déjà du mal à répondre à nos demandes actuelles sur, par exemple, les recettes fiscales puisque cela fait quand même un

certain nombre de mois, de longs mois, que nous les interpellons sur les questions de fiscalité déclarative, d'IFER, de TASCOM, et pour lesquelles nous avons peu de réponses. Je dis très simplement que tout cela n'est pas très raisonnable et qu'il est temps d'avoir, je pense, des politiques mieux préparées. Mais, bon, cela, ce n'est pas nouveau et cela ne remonte pas simplement à 2012.

Voilà les observations liminaires que je voulais faire avant d'aborder l'examen du budget sur lequel il n'y aura pas de grandes surprises, mais qui montrera encore plus que d'habitude la fragilité des finances des collectivités, même si les nôtres sont très saines. Il ne faut pas grand-chose – je le dis chaque année, mais encore plus chaque année – pour dégrader éventuellement ces finances.

DÉLIBÉRATION N° 2016/38 : COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2015

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Sur les budgets, vous avez des documents, mais comme d'habitude nous allons essayer de procéder par des tableaux synthétiques sur les comptes consolidés. (Présentation de documents sur écran)

Nous pouvons considérer d'abord le bilan consolidé de 2015. Le bilan consolidé, c'est l'ensemble des budgets ; c'est le Budget Principal + tous les budgets annexes. Le bilan consolidé fait apparaître des recettes réelles de fonctionnement à 50,91 M€, des dépenses réelles de fonctionnement à 42,67 M€, dont 11,62 M€ de dépenses de personnel.

Ce qui fait ressortir un résultat d'exploitation global, tous budgets confondus, de 8,24 M€, auquel s'ajoutent les excédents de fonctionnement 2014 reportés pour 2,35 M€.

Ce qui nous donne une capacité à financer les investissements sur fonds propres de 10,59 M€.

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 13,60 M€. Vous avez dans ces recettes les subventions perçues et les emprunts.

Sur les dépenses réelles d'investissement, nous avons un montant de 14,33 M€ en 2015, dont 6,57 M€ de dépenses d'équipement.

Nous arrivons ainsi à un besoin de financement des sections d'investissement de 6,11 M€.

Pour ce qui est de l'évolution de la dette de tous nos budgets, le Budget Principal étant schématisé en gris, nous avons une dette globale qui diminue un peu, qui doit être autour de 36 M€, à quelque chose près. Il faut surtout souligner que nous avons une capacité de désendettement, en budget consolidé, qui est de 4,3 ans, ce qui est un excellent ratio. Nous le rappelons régulièrement. Il faut essayer d'être au-dessous de 7 ans, mais nous pouvons monter à 10. Cela veut dire que les temps sont durs et qu'ils vont être encore plus durs, et que si en 2017 par exemple, il est nécessaire de faire une dépense d'investissement indispensable ou qui peut amener un plus pour la collectivité, nous pouvons emprunter un peu plus sans détériorer nos équilibres. Je crois que c'est surtout ce qu'il faut retenir de ce graphique.

Là, vous avez les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement 2015.

Sur le fonctionnement, le Budget Principal a – et c'est normal – le poids le plus important avec 18,49 M€. Vous avez ensuite l'Eau à 5,24 M€, l'Assainissement à 3,80 M€, le TDMA à 6,96 M€, les Transports à 4,41 M€ et le Centre Aquatique, qui est un nouveau budget annexe, à 1,26 M€.

De l'autre côté, vous avez l'investissement avec 6,18 M€ sur le Budget Principal, 1,75 M€ sur l'Eau, 4,38 M€ sur l'Assainissement, 1,28 M€ sur le TDMA, 0,33 M€ sur les Transports, 0,22 M€ sur l'Aéroport et 0,17 M€ sur le Centre Aquatique.

Sur le budget 2015, vous avez là la typologie des recettes réelles de fonctionnement. On voit que les dotations de l'État apparaissent pour 27,94 % des recettes. L'imposition sur les ménages par la Taxe d'Habitation représente 33,39 % des recettes. Les recettes des 7 impôts économiques représentent 29,46 % des recettes.

Sur les dépenses réelles de fonctionnement 2015, vous voyez le poids du développement économique qui représente 13 % de ces dépenses, le cadre de vie avec les transports, l'urbanisme et l'environnement, qui représente 10 %, les interventions sociales pour 6 %, les sports et loisirs pour 11 %, la culture pour 13 %, l'enseignement supérieur pour 2 %, le SDIS pour 16 %. Du SDIS, nous en parlons peu chaque année, mais notre contribution au SDIS représente quand même 16 % des dépenses ; nous sommes, au niveau des collectivités, un contributeur très important puisque nous devons être, de mémoire, à 2,2 M€, ce n'est quand même pas neutre. La communication représente 2 % des dépenses. L'administration en représente 19 %.

Là, vous n'avez pas les reversements aux communes, ni le FNGIR.

Sur cette image, vous avez le poids respectif des recettes et dépenses réelles de fonctionnement en 2015.

Il faut insister sur un point important au niveau des dépenses.

Vous avez la colonne de droite avec les reversements aux communes, c'est-à-dire les attributions de compensation qui sont à 4,45 M€. Le FNGIR – cela, c'est la conséquence de la suppression/réforme de la Taxe Professionnelle de 2016 – représente un montant de 3,02 M€. Si on fait le total du FNGIR et des reversements aux communes, on se rend compte que ce que nous repayons est supérieur à ce qu'aujourd'hui nous touchons de dotations de l'État. Ce qui est un élément qu'il faut quand même, là aussi, intégrer parce que ce n'est pas neutre, et nous ne sommes pas dans des problèmes de DGF négative.

Pour ce qui est des poids respectifs des recettes et dépenses réelles d'investissement, vous voyez que les fonds propres représentent un montant important. Vous avez les subventions d'équipements en bleu clair, et d'autre part les emprunts. Il en ressort un besoin de financement qui est relativement modeste.

Sur les dépenses, là il n'y a rien à dire de particulier.

Nous pouvons voir maintenant la répartition par compétence des dépenses réelles d'investissement 2015 :

- le développement économique : 24 %,
- le cadre de vie : 6 %,
- les interventions sociales : 1 %,
- les sports et loisirs : 19 %,
- la culture : 6 %,
- l'administration générale : 9 %,
- la dette : 35 %.

Là, vous avez des visuels sur ce que nous avons fait en 2015 :

- le bâtiment d'accueil du Stade d'Athlétisme qui est opérationnel, qui a été terminé, inauguré et qui est en activité ;
- l'extension du Chaudron. C'est fait aussi, c'est inauguré, cela fonctionne ;
- la fin de l'instruction des dossiers dans le cadre du Programme d'Intérêt Général. Le PIG, c'est un dossier qui est terminé, qui a été une réussite parce que nous avons généré, et la Ville d'Aurillac aussi par son OPAH, beaucoup de travaux avec des subventions très importantes de l'État, de la CABA et du Département. C'est un dossier qui a très bien fonctionné ;
- nous avons démolé le Diamant Vert. Avant et après, ce n'est pas tout à fait pareil. La page est tournée ;

- nous avons subventionné la construction des 40 logements universitaires sur A2EX. Là aussi, ils sont occupés. C'est fait ;
 - nous avons contribué financièrement au dossier de l'École Départementale d'Équitation du Conseil Départemental. Cela, c'est la première tranche, et il y en aura une seconde ;
 - sur la plate-forme aéroportuaire, nous avons financé les équipements météo et les équipements de guidage. Vous avez aussi le champ photovoltaïque ; ce n'est pas nous qui l'avons financé puisque c'est une société qui l'a mis en place mais cela a été fait au cours de cette année ;
 - nous avons versé une subvention d'intérêt commun pour la participation à l'aménagement de la voirie de desserte du Centre Technique Communautaire, du CTM et du bâtiment des Pompiers.
- Voilà sur ce qui a été fait en 2015.

Nous pouvons maintenant examiner le Budget Primitif Principal 2016.

Les recettes réelles de fonctionnement prévues pour 2016 sur le Budget Principal s'établissent à 28 407 884 €.

Dans ces recettes, nous avons :

- nos ressources propres pour 10,31 %,
- les dotations de l'État pour 29,22 %, mais c'est un chiffre qui, je pense, sera en diminution dans la réalité,
- l'impôt sur les ménages pour 31,69 %,
- les impôts économiques pour 28,78 %. Nous en dirons un mot tout à l'heure parce que, sur les impôts, nous vous proposerons de n'augmenter aucun des taux, ni sur les ménages, ni sur les entreprises. Nous constatons que les recettes, normalement, en CFE et en CVAE, sont assez stables ; elles ne baissent pas, ce qui est plutôt une bonne chose.

Alors attention à ce tableau ! Ce tableau est vrai au niveau de la rigueur dans sa présentation, mais il est trompeur. Il est trompeur pour deux raisons.

La première, c'est que nous allons toucher moins que ce qui est inscrit sur les prévisions 2016 de l'État, vraisemblablement au moins 200 000 € de moins. Alors ne me demandez pas pourquoi parce que nous n'arrivons pas, pour l'instant, à comprendre pourquoi, mais nous allons interroger la DGCL qui va certainement nous donner des explications. En tout cas, alors que nous sommes habituellement plutôt pessimistes dans nos approches, nous ne l'avons pas été assez. C'est pire que prévu.

Par ailleurs, la colonne que vous avez sur les prévisions 2016 est trompeuse parce qu'en haut, il est indiqué 1 150 000 €, mais ces 1 150 000 € ils nous sont repris dans le redressement des comptes de l'État. Ce n'est pas un tour de passe-passe, mais en fait ils nous les reprennent. Pour avoir une idée réelle, il faut enlever 1 150 000 € sur les prévisions 2016. En orthodoxie financière, cela se présente comme cela, et M. le Directeur Général des Services est très attaché à l'orthodoxie financière. Moi, j'ai beau dire ensuite que c'est incompréhensible, mais il faut le présenter comme cela. Ma présentation, c'est que vous diminuez la colonne de droite. Cela ferait donc 1 150 000 € en moins ; et puis, vous y rajoutez 200 000 € à 250 000 € de prévisions qui étaient trop optimistes. Cela fait donc 1 400 000 € qui vont sauter. Ce qui est quand même la démonstration que cela devient dur.

Sur l'évolution de la fiscalité, je vous l'ai dit, nous ne touchons rien. Nous ne touchons rien sur les taux. Nous les laissons tels qu'ils sont. Nous pourrions faire une annonce dans la mesure où nous pourrions baisser un peu les taux et augmenter l'emprunt, mais je ne crois pas que ce serait une mesure intelligente même à moyen terme.

Vous avez l'évolution des taux de Taxe Professionnelle de 1998 à 2008. Nous avons tenu aussi la même politique de ne pas augmenter les taux de Taxe Professionnelle, et nous continuons. C'est déjà suffisant comme cela. Cela ne veut pas dire que cela marchera longtemps parce que, si les baisses de dotations continuent et si nous n'avons pas une augmentation de nos recettes fiscales, il faudra bien trouver de l'argent autrement ou alors faire des restrictions drastiques des charges générales, voire des charges de personnel.

Nous allons examiner les dépenses réelles de fonctionnement qui s'établissent à 15,1 M€. Vous voyez les différents postes de dépenses qui peuvent évoluer en fonction des besoins chaque année :

- le développement économique : 14 %,
- le cadre de vie : 7 %,
- les interventions sociales : 5 %,
- les sports et loisirs : 8 %,
- la culture : 5 %,
- l'enseignement supérieur : 1 %,
- le SDIS : 15 %,
- la communication : 1 %,
- l'assemblée locale : 2 %,
- les dépenses de personnel : 29 %,
- l'administration générale : 8 %,
- les dépenses non ventilables : 5 %.

Pour ce qui est du fonctionnement, vous avez sur la colonne de gauche les recettes. Nous en avons déjà parlé.

S'agissant des dépenses, vous avez ce que nous avons dit sur le budget 2015. Les deux colonnes seront un peu modifiées puisque nous aurons moins en DGF et autres compensations, nous serons vraisemblablement autour de 8,05 M€ et non pas de 8,30 M€. Sur le reste, nous sommes dans la même situation que pour le budget 2015 en ce qui concerne le FNGIR et les reversements aux communes ; là aussi, c'est relativement lourd parce que vous avez la colonne rose « Contribution au redressement des comptes publics » qui fait ressortir un montant de 1,15 M€. C'est-à-dire que, quand on fait le total des trois, on voit que nous sommes au-dessus des recettes de dotations.

Les dépenses d'investissement 2016 représentent un montant de 19 886 783 €, avec :

- le développement économique : 27 %,
- le cadre de vie : 14 %,
- les interventions sociales (aires d'accueil) : 1 %,
- les sports et loisirs : 22 %,
- la culture : 9 %,
- l'enseignement supérieur : 1 %,
- l'administration générale : 11 %,
- les dépenses non ventilables : 15 %.

Sur l'investissement, il n'y a rien à dire de particulier, si ce n'est que nous attendons quand même 5,78 M€ de subventions d'équipement, qui s'ajouteront à nos fonds propres. Si nous arrivons à tenir ces prévisions, ce sera plutôt bien.

J'en viens aux opérations qui sont programmées sur le budget 2016.

Nous allons avoir la restructuration de la tribune marathon et l'aménagement du fond de stade du Stade Jean Alric. Nous y reviendrons, mais nous attendons sur ce dossier une subvention de l'État par rapport au nouveau fonds qui est consacré aux dépenses d'équipement. Ce n'était pas initialement prévu, nous avons demandé 1 250 000 €. Pour ce qui est du Département, le Président DESCOEUR m'a indiqué – et je pense que les conseillers départementaux ici présents le confirmeront – qu'il pourra y avoir une subvention du Département autour de 300 000 ou 400 000 €. Ce sera donc un dossier, je l'espère, largement subventionné. Les travaux devront être réalisés, pour commencer, après la fin de la saison, après la finale d'accession... parce que, comme vous le voyez, nous préparons la saison de Top 14 qui devrait nous permettre de moins dépenser parce qu'avec tout ce qu'ils toucheront en matière de recettes de télévision, cela devrait être une bonne année. C'est une présentation un peu optimiste.

Nous allons travailler sur le Pôle d'Échange Intermodal sur le quartier de la Gare. C'est un gros dossier. Nous aurons quand même une question à nous poser, c'est de savoir jusqu'où et jusqu'à quel niveau il faut l'engager si jamais à échéance de 4 ans ils nous supprimait deux lignes de train sur trois. C'est quand même une vraie question à se poser. Vous me direz que l'on peut toujours faire de l'échange intermodal avec les bus et les vélos ; avec l'avion, ce sera plus difficile. C'est quand même une vraie question.

Nous allons essayer de négocier avec l'État et avec l'ANAH un nouveau dispositif d'aides aux particuliers pour l'amélioration de l'habitat parce que c'est quand même le type de dossier qui, au point de vue construction et travail des artisans, est le plus intéressant puisque chaque euro que nous mettons génère en moyenne 5 ou 6 euros de travaux ; ce qui est quand même un très bon investissement.

Nous allons lancer l'étude du PLUi. Les cabinets d'études, c'est un bon métier. Et, alors, là, sur l'urbanisme, c'est le top. En plus, une fois qu'ils ont fait un document, parfois on retrouve des paragraphes entiers concernant une autre ville. Mais enfin, ce sont des trucs à plusieurs centaines de milliers d'euros.

Nous engagerons l'étude pour le réaménagement du Centre Technique Communautaire, pour l'améliorer.

Nous allons procéder à la rénovation thermique du siège de la CABA. C'est pour que, dans cette salle du Conseil Communautaire mais pas que là, nous consommons moins d'énergie et en tout cas mieux. Ce sera utile et j'espère que ce sera subventionné.

M. PRADAL.- Cela ressemble à Bercy, en plus petit.

M. LE PRÉSIDENT.- Mais il n'y a pas de bateau pour transporter les élus communautaires à la Préfecture, ni d'héliport sur le toit.

Dans les nouvelles actions, nous allons réaliser la Station de Pleine Nature à Mandailles, pour pallier l'impossibilité pour la Commune de Mandailles de financer toute seule ces travaux. C'est un beau dossier, qui doit pouvoir être réalisé cette année. Il y a même une passerelle qui est prévue, qui n'est pas sur les plans, mais à laquelle tiennent beaucoup le Vice-Président en charge du Tourisme et le Maire de Mandailles. Je crois que ce sera une belle réalisation. Cela ressemble un peu aux bâtiments de Nouvelle Calédonie.

Nous allons poursuivre les aménagements du Puech des Ouilhes. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Nous sommes en discussion avec la Caisse des Dépôts par rapport à l'ancien site du Diamant Vert pour qu'ils nous donnent un coup de main financier ; cela paraît plutôt bien parti.

Au niveau du Rocher de Carlat, nous allons développer la visite en réalité augmentée.

Sur l'aéroport, nous allons étendre les parkings avions et voitures. Il faut reconnaître que, pour les deux, cela devient parfois un peu compliqué. On manque de place pour les avions, et sur le parking pour les voitures, il n'y a plus de places, et en plus il est gratuit ; vous remarquerez qu'en matière de stationnement, c'est rare.

Sur l'aéroport, il y aura aussi l'étude pour le local pompiers, afin qu'ils aient une vue directe sur la piste, ce qui peut être utile. C'est une demande récurrente.

Nous allons achever la réalisation des réserves foncières et nous lancerons les études de réalisation de la ZAC d'Esban II. Vous avez le point là-dessus. Cela avance. Ce qui est une

bonne chose. Là, nous sommes sur les dossiers d'acquisition de terrains ; nous en avons acquis une partie, mais il en reste à acquérir avec des procédures qui durent ; les avocats ont beaucoup de travail, et donc c'est lent...

Nous déclencherons les travaux de la 6^{ème} tranche du Pôle Immobilier d'Entreprises. C'est une action que vous ne trouvez pas directement dans le budget, car c'est mené par la SEBA 15. Je pense que ce sera un bel équipement.

Nous aurons le plaisir de participer à l'aménagement de la Route Nationale 122. Ce n'est pas un mauvais investissement, parce que je pense que cela aura permis de gagner 5 ans, et en la matière cela en valait la peine.

Nous continuerons à soutenir la construction de l'École Départementale d'Équitation au niveau de la 2^{ème} tranche, conformément à ce qui avait été prévu.

Comme convenu, nous verserons une subvention d'intérêt commun pour le réaménagement du marché couvert d'Aurillac.

Enfin, nous aurons quelque chose qui n'était pas tellement prévu, c'est l'acquisition de parcelles de l'Institut Français du Cheval, c'est-à-dire des Haras. Nous avons convenu – nous vous en avons déjà parlé – d'acquérir 40 000 m². Nous essayons d'acheter cela le moins cher possible, mais les évaluations de France Domaine sont à 10 € du mètre carré, sans qu'il soit bien possible qu'ils expliquent pourquoi c'est 10 € le mètre carré quand ils évaluaient à côté des terrains à 4 € le mètre carré. C'est évidemment plus facile quand on est juge et partie. Mais nous allons négocier pour faire baisser, non pas de manière significative, mais au moins de 20 %, ce prix car nos éléments de comparaison sont difficilement contestables puisqu'ils ont été fixés par France Domaine. L'État n'a pas l'habitude de se faire du mal. Mais il est indispensable d'acheter cela parce que, si nous voulons préserver ce site, en accord avec le Conseil Départemental, nous ne pouvons pas laisser agir la société d'État qui est en charge de valoriser les actifs des Haras. Il vaut mieux que nous en prenions le contrôle, comme le fait aussi le Conseil Départemental qui, lui, bénéficie d'une clause de retour sur certaines parcelles, pour que nous puissions peser de manière importante sur l'avenir de cet équipement que nous avons fait visiter à l'UCPA et que nous essayons de montrer comme un pôle qui peut être intéressant pour l'avenir.

Voilà quelles seront les principales nouvelles actions du Budget Principal.

Je vous propose peut-être, avant d'attaquer les budgets annexes, d'ouvrir la discussion sur le Budget Principal qui est quand même celui qui est le plus emblématique sur sa construction, sur les questions de recettes fiscales et sur les questions de dotations. Mais auparavant je vous propose que nous votions sur les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion 2015.

Monsieur JUILLARD, je vous passe la parole. Ensuite, nous reviendrons à la discussion sur le Budget Principal.

M. JUILLARD.- La présentation étant bien avancée, je ne sais pas si je vous donne les détails de la délibération n°38 ou si je passe directement à la présentation consolidée.

Il vous est d'abord rappelé que les Comptes Administratifs sont conformes aux Comptes de Gestion établis par le Comptable du Trésor.

L'ensemble des documents et leurs pièces annexes sont présentés au Conseil Communautaire d'aujourd'hui.

Nous pouvons aller à la dernière page de la délibération pour considérer le total consolidé CABA.

Le résultat de fonctionnement est de 5 770 716,90 €.

Le résultat d'investissement est négatif à – 1 289 971,28 €. Les Restes à Réaliser qui sont

repris dans le budget qui vient de vous être présenté s'établissent à un solde négatif de 157 118,84 € ; ce qui entraîne un besoin de financement cumulé des sections d'investissement de 1 447 090,12 €.

Ces résultats ont été présentés devant la Commission des Finances de façon plus détaillée, ainsi que devant le Bureau du 21 mars 2016.

Je laisse la parole à Michel ROUSSY pour le vote.

(M. le Président sort de la salle des délibérations pendant le vote sur les comptes administratifs, après avoir confié la présidence de séance à M. ROUSSY)

M. ROUSSY.- Je vous propose que nous adoptions les Comptes de Gestion et les Comptes Administratifs tels qu'ils viennent d'être présentés, s'il n'y a pas de questions ou de remarques.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n°2016/38 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

(Retour de M. le Président en séance)

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur JUILLARD, vous pouvez présenter la délibération suivante sur l'affectation des résultats 2015.

DÉLIBÉRATION N°2016/39 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015

Rapporteur : M. JUILLARD

M. JUILLARD.- Il vous est rappelé que le résultat consolidé que nous venons de voir s'élève à 5 770 716,90 €. Les règles comptables imposent une affectation minimale de 1 554 398,51 €. Cependant, il est proposé d'affecter au financement de nos dépenses d'investissement une somme totale de 3 115 000 €, soit au-delà du minimum requis en situation consolidée.

Il vous est proposé d'affecter les excédents de fonctionnement 2015 de la manière suivante :

Budget Principal :

- Affectation au financement de la section d'investissement (R/1068) à hauteur de 2 800 000 €

- Reprise en report à nouveau (R 002) de 1 069 284,16 €.

Budget de l'Eau :

- Affectation au financement de la section d'investissement (R/1068) à hauteur de 65 000 €

- Reprise en report à nouveau (R 002) de 403 438,45 €.

Budget de l'Assainissement :

- Reprise en report à nouveau (R 002) de 474 040,04 €.

Budget du Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés :

- Affectation au financement de la section d'investissement (R/1068) à hauteur de 120 000 €

- Reprise en report à nouveau (R 002) de 192 147,05 €.

Budget du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi :

- Reprise en report à nouveau (R 002) de 33 985,19 €.

Budget des Campings Communautaires :

- Affectation au financement de la section d'investissement (R/1068) à hauteur de 30 000 €

- Reprise en report à nouveau (R 002) de 46 987,39 €.

Budget des Transports Urbains :

- Affectation au financement de la section d'investissement (R/1068) à hauteur de 50 000 €
- Reprise en report à nouveau (R 002) de 193 981,88 €.

Budget de l'Aéroport :

- Reprise en report à nouveau (R 002) de 110 028,60 €.

Budget du Centre Aquatique :

- Affectation au financement de la section d'investissement (R/1068) à hauteur de 50 000 €
- Reprise en report à nouveau (R 002) de 131 824,14 €.

Voilà, Monsieur le Président, pour l'affectation des résultats.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Georges. Y a-t-il des questions sur cette affectation des résultats ? Pas de questions. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/39 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2016/40 : BUDGET PRINCIPAL – BP 201 6

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous pouvons ouvrir la discussion sur le Budget Principal que je vous ai présenté. Qui demande la parole ? Monsieur MOINS, vous avez été pris de vitesse par M. MANHES.

M. MOINS.- Cela ne m'étonne pas, c'était convenu.

M. MANHES.- C'est juste une question sur la répartition par compétences des dépenses réelles de fonctionnement entre 2015 et 2016. En 2016, il y a une case « personnel » qui apparaît, qui n'apparaît pas en 2015.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur le Directeur Général des Services, pouvez-vous répondre ?

M. MANHES.- Pour le budget 2016, en page 25, nous avons une case « personnel : 29 % » et une case « administration générale : 8 % », alors qu'en 2015, page 9, on a une case « administration générale : 19 % » et pas de case « personnel ».

M. DESTANNES, Directeur Général des Services de la CABA.- L'explication est purement technique, vous l'aurez compris. On ne détaille les charges de personnel qu'en exécution sur le Budget Principal. Vous ne les retrouvez donc pas finalement dans les différentes fonctions, alors que dans l'exécution du CA, elles sont ventilées à l'intérieur de celles-ci. Vous l'avez donc en administration générale qui n'est pas à 8 %, mais qui doit être à 12 ou 13 %, et il en est ainsi sur l'ensemble de l'exécution. Nous pourrions le faire après sur les proratas, mais cela n'aurait pas plus de valeur que cela. On donne l'information précise avec l'exécution du Compte Administratif, mais en prévision on ne reventile pas les dépenses à ce stade-là.

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce que cette réponse vous satisfait, Monsieur MANHES ?

M. MANHES.- Je ne suis pas persuadé que les totaux des pourcentages soient bons, mais enfin ce n'est pas grave.

M. LE PRÉSIDENT.- De l'orthodoxie dans la présentation, j'en ai déjà parlé tout à l'heure.

M. MANHES.- J'ai bien compris, c'est pour cela que j'y vais sur la pointe des pieds. Mais 30 %, cela manque quelque part.

M. DESTANNES.- Les 30 % sont répartis dans les différentes compétences.

M. LE PRÉSIDENT.- L'explication tient la route, mais au niveau de la présentation effectivement c'est difficile à comprendre. C'est comme tout à l'heure sur la colonne concernant le prélèvement ; on augmente la colonne parce qu'on nous le donne et on le reprend. Ce n'est pas une présentation très compréhensible. Mais c'est une présentation orthodoxe.

M. MANHES.- C'est-à-dire que les 29 % sont répartis dans chacun des autres croissants.

M. DESTANNES.- Oui. Pour bien comprendre, je vous invite à vous reporter éventuellement aux dernières pages de la présentation détaillée du Budget Principal qui vous est fournie, ce sont les pages 18, 19, 20 et 21, notamment les pages 18 et 20. Vous voyez que dans la colonne « charges de personnel », sur le CA 2015, les charges sont réparties par fonctions, alors que lorsque vous regardez la présentation du budget 2016, nous n'avons qu'un chiffre global qui est sur la fonction 020 et qui va venir s'imputer au fur et à mesure de l'exécution sur les différents chapitres de compétences.

C'est juste le choix de ne pas faire une ventilation qui aurait bien du mal à être parfaitement exacte de toute façon en la matière et qui peut être aussi, sachant que nous sommes sur le Budget Principal, perturbée par des échanges financiers entre le Budget Principal et les budgets annexes, puisque celui-ci supporte finalement l'ensemble des charges de centralité.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous reprendrez cette discussion avec M. DESTANNES.

M. MANHES.- Mais, du coup, je serai moins bête. C'est bien.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur MOINS, vous aviez demandé la parole.

M. MOINS.- Monsieur le Président, la question qui se pose au groupe d'opposition de la Ville d'Aurillac, c'est de savoir s'il doit y avoir une opposition à la CABA.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas à moi de répondre.

M. MOINS.- C'est une question qui est importante parce que nous avons un certain nombre de points de tension ou de difficulté avec la politique qui peut être portée par la Ville d'Aurillac. La spécificité de la CABA, c'est le fonctionnement en concertation avec un certain nombre de mairies, et les budgets sont portés en concertation avec l'ensemble des collectivités, dont la Ville d'Aurillac. Ce qui fait que nous avons toujours eu une position qui était plutôt tempérée sur notre positionnement

Le deuxième point important aujourd'hui, c'est que nous voyons bien qu'il y a un effort de gestion important et qui est justifié par l'importante baisse des dotations supportée par la CABA, et il faut à l'évidence tenir compte de l'attitude de l'État à l'égard de notre intercommunalité pour avoir un positionnement qui soit à peu près raisonnable.

Troisième élément, je crois que c'est un élément fort, c'est que vous avez aujourd'hui des orientations qui sont des orientations en concertation avec d'autres collectivités comme le Département, et quand on voit les budgets d'investissement qui sont élaborés et les orientations d'investissement qui sont réalisées, ce sont, toutes, des orientations qui sont cofinancées par le Département du Cantal, soit parce que vous intervenez sur l'École d'Équitation qui est une école appartenant au Département du Cantal, soit parce que vous intervenez en concertation avec le Département du Cantal sur un certain nombre de projets comme la station de pleine nature ou bien les tribunes du Stade, ou bien le lac de Saint-

Etienne-Cantalès ; ce qui fait qu'aujourd'hui le choix de la CABA, c'est d'essayer de rechercher une meilleure efficacité des investissements pour apporter un meilleur service et les meilleurs investissements dans l'intérêt de notre territoire.

Ce qui fait, Monsieur le Président, que nous voterons ce budget.

M. LE PRÉSIDENT.- Eh bien, je vous en remercie. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur MATHONIER, vous avez la parole.

M. MATHONIER.- Effectivement, dans un contexte difficile qui affecte toutes les collectivités, il est important de rester sur des fondamentaux très sains, et en l'occurrence ce budget reprend les lignes qui avaient été évoquées dans le Débat d'Orientations Budgétaires, et aujourd'hui, comme cela vient juste d'être dit, il est le fruit d'un large travail de concertation, d'élaboration, de co-élaboration communautaire, et bien sûr, il maintient un cap fort d'investissements. Je crois que c'est un sujet déterminant et qui est un signe fort que nos collectivités veulent maintenir la confiance dans le territoire, malgré un exercice de gestion qui est de plus en plus difficile compte tenu de la baisse de nos recettes de fonctionnement.

Par ailleurs, il est vrai que nous avons un certain nombre de subventions importantes. Je crois, Monsieur le Président, que vous avez parlé de 5 M€ de subventions en investissement à espérer. J'espère que nous n'aurons pas de mauvaises nouvelles sur la contractualisation parce que c'est un sujet très fort qui, lui aussi, a été le fruit d'une concertation, et qui permet de réaliser les investissements sur lesquels nous nous sommes engagés lors de notre campagne municipale et qui sont absolument nécessaires pour aboutir. Il faut donc attendre, j'espère sereinement et en tout cas avec confiance, que les engagements pris par les collectivités soient honorés par les successeurs et que nous percevions les subventions qui sont déterminantes puisque, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, je crois que c'est un excédent de 3,3 M€ qui apparaissait ; avec 5 M€ de subventions d'investissement, on voit l'absolue nécessité que nous avons d'avoir des financements extérieurs conformes aux engagements pris ou en tout cas sur les projets qui sont majeurs pour le développement de notre territoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Maire d'Aurillac. Y a-t-il d'autres interventions sur ce budget ? Non. Je remercie les intervenants de soutenir ce budget. Nous essayons tous ensemble de faire le maximum pour développer et faire vivre ce territoire. Globalement, le département du Cantal et un certain nombre de départements sont dans des situations difficiles, avec malheureusement, s'il n'y a pas d'effort lourd d'aménagement du territoire, des années à venir qui peuvent être difficiles. Par rapport à tout cela, je crois qu'il ne faut pas non plus être catastrophiste parce que je relève quand même que les recettes fiscales, que ce soit sur les impôts économiques ou que ce soit sur la Taxe d'Habitation, sans augmenter les taux, en sachant que les bases ont un petit peu évolué, seront pour 2016 globalement stables. Cela veut dire qu'il n'y a pas de catastrophe économique, ce qui est déjà une bonne chose, et il faut souhaiter que cela reste ainsi et que nous puissions au contraire avoir un peu de développement, ce développement ne pouvant provenir fortement que des IFR avec la nécessité d'avoir les recettes fiscales en particulier sur les champs photovoltaïques, en sachant qu'ils ne sont pas très pressés de payer, et puis bien sûr sur nos zones d'activités. Je ne doute pas que 2016 verra un certain nombre de travaux sur nos deux zones d'activités ; ce qui sera une nouveauté utile pour notre collectivité.

Voilà ce que je peux dire, en vous remerciant d'approuver ce Budget Principal parce qu'encore une fois nos marges sont faibles. Je le redis parce qu'il ne faut pas que la traduction dans l'opinion avec nos concitoyens soit pessimiste puisque c'est fragile, nous avons un autofinancement sur le Budget Principal, quand on voit le résultat de 2015, qui doit être autour de 4,6 M€. Il faut impérativement que nous ayons plus de 3 M€ d'autofinancement pour pouvoir investir de manière conséquente. Cela veut dire qu'il suffirait d'un écart de 1,5 M€ et nous ne serions pas dans une situation confortable. Quand on voit les

ponctions avec la participation au redressement des comptes de l'État, cela va vite. Cette année, c'est une ponction de 1 150 000 €. Les choses peuvent être difficiles pour l'avenir. Mais, en même temps, nous avons la possibilité, si le besoin s'en fait sentir, de lâcher du lest sur l'emprunt puisqu'avec la capacité de désendettement que nous avons, s'il fallait faire face, nous sommes en mesure de le faire. Voilà ce que je voulais vous dire.

Je vais mettre aux voix le Budget Principal.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 2016/40 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie de cette approbation unanime qui est le résultat du travail de tous. Vous êtes bien sûr tous élus communautaires, mais ceux qui siègent dans les conseils municipaux, ceux qui siègent au Conseil Départemental, quelle que soit leur sensibilité, je crois qu'une très grande majorité d'entre nous a compris qu'il valait mieux essayer de travailler ensemble que de multiplier des problèmes dont certains n'ont pas lieu d'être.

DÉLIBÉRATION N° 2016/41 : BUDGET PRINCIPAL – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons passer au vote sur les taux d'imposition. Je mets donc cette délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Je vous remercie. La délibération n° 2016/41 est adoptée à l'unanimité.

Je vais passer la parole, en ce qui concerne le Budget de l'Eau, au spécialiste de l'eau qui est M. BRUNEAU.

DÉLIBÉRATION N° 2016/42 : BUDGET ANNEXE DE L'EAU – BP 2016

Rapporteur : M. BRUNEAU

(Présentation de documents sur écran)

M. BRUNEAU.- Merci, Monsieur le Président. Le Compte Administratif du Budget de l'Eau fait ressortir un résultat d'exploitation, en fonctionnement, de 1,22 M€ et un besoin de financement en recettes d'investissement de 0,75 M€. Sinon, c'est un budget, comme nous l'avons déjà dit, qui est un peu plus tendu qu'il ne l'a été puisqu'il y a des investissements à réaliser dans les années qui viennent suite aux conclusions du Schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Pour ce qui est des propositions pour le budget 2016, en fonctionnement, il y a peu d'évolution, aussi bien en recettes qu'en dépenses puisqu'en frais de personnel c'est pratiquement la même proposition que l'année dernière à 50 000 € près.

Pour ce qui est des ventes d'eau, la proposition est légèrement supérieure à celle de l'année dernière pour tenir compte notamment de l'augmentation qui a été faite sur la part fixe, c'est-à-dire les abonnements.

Concernant les dépenses d'équipement, nous allons les détailler tout à l'heure avec les photos des prévisions.

Pour ce qui est des réalisations 2015, on peut citer :

- le renforcement de l'alimentation en eau potable sur Lacapelle-Viescamp, Sansac et Ytrac dans le cadre de la tranche 1. Nous allons retrouver les tranches 2 et 3 tout à l'heure en investissements 2016 ;

- la création d'un réseau AEP sur Marmanhac/Velzic. C'est la desserte de Broussoux et

Auriacombe. Cela, c'est terminé. Cela a permis de raccorder des abonnés dans plusieurs villages.

Nous pouvons voir maintenant les projets 2016. Il est prévu :

- l'achèvement du Schéma directeur d'alimentation en eau potable, dont nous avons pu déjà tirer des premières conclusions et préparer des investissements pour cette année 2016 ;
- la poursuite du renforcement de l'alimentation en eau potable sur Lacapelle-Viescamp/Sansac/Ytrac dans le cadre des tranches 2 et 3, pour un montant de 700 000 € ;
- le chantier de rénovation de la rue Paul Doumer, qui va bientôt commencer en liaison avec la Ville d'Aurillac et avec le giratoire au carrefour de la rue Pierre Marty ;
- la reprise des branchements en plomb, qui représente quand même encore 300 000 € d'investissements en 2016 ;
- les réseaux qui accompagnent les travaux de voirie sur nos communes et qui sont encore budgétés pour un montant de 550 000 € ;
- enfin, un programme de résorption des fuites sur Ayrens et Laroquevieille, pour un montant de 360 000 €. C'est là où je parlais tout à l'heure d'anticipation sur les conclusions du Schéma directeur, puisque cela nous a permis de répondre dans les délais à un appel à projets de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en sachant que c'est un appel à projets pour lequel l'aide de l'Agence est de 60 %. Il y avait quand même plusieurs communes où il y avait des travaux importants à programmer ; c'était donc le moment de prendre rang. Nous avons proposé 5 dossiers. Il y en a eu 3 de retenus, dont 2 que nous avons budgétés cette année, en sachant que sur 360 000 €, il y aura un retour attendu de 216 000 € de subventions de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, en sachant également que, comme subventions pour ces travaux d'investissement, il y aura aussi la participation du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Cantal Développement qui est le nouveau programme qui correspond à celui que vous connaissez dans vos communes, qui est le Fonds Cantal Solidaire, sur 2016 à 2018, sauf que pour les intercommunalités c'est sur six ans puisque c'est sur la période 2016-2021. Il va donc y avoir un Contrat de Territoire entre la CABA et le Département, sur lequel, dès 2016, nous espérons des subventions pour ces chantiers et ces investissements en eau et aussi – nous y reviendrons tout à l'heure – sur les investissements en assainissement.

Voilà ce que je pouvais dire pour ce qui concerne le Budget de l'Eau.

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le Budget de l'Eau, vous avez vu qu'il y a des travaux importants. Les travaux qui ont été lancés sur Lacapelle-Viescamp sont bien avancés et extrêmement importants. On l'oublie souvent parce que cela ne se voit pas trop, on creuse des trous et puis on referme, mais chaque année, par rapport aux entreprises de ce territoire, le Budget de l'Eau et de l'Assainissement, c'est quand même assez conséquent. Y a-t-il des questions sur ce Budget de l'Eau qui ne nous pose pas de gros problèmes ? Non. Je le mets donc aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/42 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à un dossier lourd qui est celui de l'assainissement, et qui sera de plus en plus lourd.

DÉLIBÉRATION N°2016/43 : BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – BP 2016

Rapporteur : M. BRUNEAU

(Présentation de documents sur écran)

M. BRUNEAU.- Pour le Compte Administratif 2015, il y a un résultat d'exploitation en fonctionnement de 1,70 M€. En investissement, il ressort un besoin de financement de 2,02 M€. Sinon, c'est un budget, comme l'a dit le Président, qui était jusqu'à présent un peu

plus tendu que le Budget de l'Eau et qui sera de plus en plus tendu, notamment avec le dossier de Souleyrie.

Pour la proposition de budget 2016, pour le fonctionnement, il y a peu d'évolutions par rapport au budget 2015. Pour ce qui est du produit des services, c'est-à-dire essentiellement la Taxe d'Assainissement, il y a une légère augmentation. Il y a 100 000 € de plus attendus sur la part fixe puisque vous vous souvenez du vote des tarifs qui prévoyait notamment un échelonnement de la part fixe d'assainissement suivant le diamètre de la canalisation d'alimentation en eau potable, alors qu'auparavant il y avait un tarif unique de 24 €. Ensuite, pour ce qui concerne les charges de personnel, il n'y a pas d'évolution notable. En investissement, les dépenses d'équipement, nous les détaillerons avec les travaux prévus en 2016.

S'agissant des réalisations 2015, on peut citer :

- la rénovation des réseaux sur les communes, comme tous les ans,
- la sécurisation des sites avec notamment les lagunes,
- les systèmes de métrologie et de télégestion puisque, comme pour l'eau, nous poursuivons l'équipement de tous les sites de production d'eau et des stations d'épuration en système de télégestion pour éviter des déplacements coûteux sur les 25 communes.

Pour ce qui est des propositions d'investissement pour le budget 2016, il est prévu :

- la contractualisation et le lancement des travaux de rénovation du système d'assainissement de Souleyrie. C'est un dossier important, sur lequel nous continuons de travailler et pour lequel il y a un appel à projets qui vient d'être lancé et auquel il faudra répondre avant le 30 juin. Cet appel à projets de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne porte sur la réduction des pollutions domestiques etcible tout à fait Souleyrie. Sa dotation financière est de 60 M€ qui, espérons-le, sera abondée puisque, pour l'appel à projets sur l'eau, il y avait une première dotation de 20 M€ qui a été abondée de 40 M€. L'Agence de l'Eau abonde ces appels à projets pour éviter le retour à l'État de dotations qui restent dans les comptes de l'Agence de l'Eau. Là, il faut que nous prenions rang avant le 30 juin sur cet appel à projets pour espérer 60 % d'aide exceptionnelle de l'Agence et 80 % sur les études ; ce qui ne sera pas négligeable non plus puisqu'en la matière, entre l'étude de faisabilité, les différentes études et la maîtrise d'œuvre, il y a de quoi financer. Là, nous allons continuer avec les services de l'État à essayer de trouver la solution la moins onéreuse possible pour la CABA, mais qui satisfasse aux exigences de réduction des pollutions domestiques. Il convient de savoir aussi qu'est inscrit cette année un montant de 1 M€ concernant la réfection des canalisations ovoïdes qui sont autour du viaduc, avenue des Volontaires et avenue des Pupilles de la Nation puisque, là, le projet peut être prêt et en sachant que, si nous sommes retenus dans l'appel à projets, il sera nécessaire de lancer assez rapidement une première tranche de travaux. Ce sera donc sur ces canalisations ovoïdes.
- les projets d'assainissement pour le bourg de Mandailles et le Puech des Ouilhes. Là, ce sont des études qui sont en cours de finition, sur lesquelles est inscrit cette année un financement de 700 000 €, en sachant qu'il y a aussi le projet sur Labrousse dans ce programme ;
- l'achat de matériel roulant. C'est essentiellement l'achat d'un hydrocureur ;
- la gestion des aides de l'Agence de l'Eau aux particuliers pour les réhabilitations des installations d'assainissement non collectif puisque le programme s'arrête le 16 avril. Il ne reste plus qu'une dizaine de jours.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur le Budget de l'Assainissement.

M. LE PRÉSIDENT.- Je puis ajouter que, normalement, si j'en crois le Directeur régional de l'Agence de l'Eau, il faudrait que nous trouvions 47 M€ pour les travaux d'assainissement. Il est bien évident que ce n'est pas possible et que je lui ai dit qu'à l'impossible nul n'est tenu, et que donc il était hors de question de dépenser autant d'argent que nous n'avons pas et que nous ne pourrions pas emprunter.

Sur la station de Souleyrie, après de nombreux débats avec les services de l'État, je crois qu'il faut y passer, l'Agence de l'Eau va nous apporter 60 % des financements. Je ne sais toujours pas si cela va coûter 12 M€ ou 19 M€ parce que l'imprécision des études est quand même assez problématique en la matière, mais enfin ce sera un dossier très lourd que nous enclenchons dès cette année. Cela fera de l'investissement et cela fera du bien aux entreprises, mais nous nous en serions quand même passés. Je pense qu'il faudra négocier quelques contributions complémentaires y compris par un utilisateur important qui, de toute façon, devrait investir sous une forme ou sous une autre. J'espère que sur ce dossier de la station de Souleyrie nous pourrions monter à 70 % de subventions, ce qui permettra d'absorber l'investissement de manière correcte pour nos budgets. Quant à la suite, nous ferons ce que nous pourrions avec les moyens que nous aurons. Mais ils ne sont pas toujours très faciles dans la négociation ; nous non plus, heureusement.

Nous avons vu la photo sur l'assainissement individuel. Nous avons fait beaucoup de communication là-dessus. Toutes ces subventions importantes étaient mises à disposition à chaque particulier qui a un équipement insuffisant ou pas d'équipement. Tout n'aura pas été dépensé. Or, je crois que c'était 4 200 € par installation. Nous sommes à 70 %, me dit Christian FRANCO. Il est dommage que tout n'ait pu être dépensé. Pourtant, nous avons beaucoup communiqué. Il est vrai que cela fait toujours un reste à charge, et il y a des gens qui soit n'avaient pas les moyens d'apporter le reste à charge, soit ont préféré attendre, ce qui est malheureux. C'est aussi de l'investissement pour nos artisans, et cela a été, à ce niveau-là, assez utile. Voilà les précisions que je peux apporter.

Y a-t-il des questions sur ce Budget de l'Assainissement ? Pas de questions. Je le mets donc aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/43 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à M. GRANIER qui va nous parler du TDMA.

DÉLIBÉRATION N° 2016/44 : BUDGET ANNEXE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS – BP 2016

Rapporteur : M. GRANIER

(Présentation de documents sur écran)

M. GRANIER.- Merci, Monsieur le Président. Sur le graphique qui s'affiche à l'écran, vous voyez que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères représente encore 4,91 M€. C'est l'élément le plus important pour la contribution en recettes au Budget du TDMA.

Les produits des services ont représenté en 2015 une recette de 2,11 M€.

Les éco-organismes, eux, apportent un montant de 350 000 €.

Le résultat de fonctionnement reporté s'établit à 200 000 €.

Et nous avons des recettes autres pour un montant de 90 000 €.

En dépenses, nous avons eu un résultat d'exploitation en 2015 de 700 000 €.

Les autres charges représentent un montant de 390 000 €.

Les frais de personnel s'établissent à 2,29 M€.

Les contrats d'exportation représentent une dépense qui n'est pas neutre de 2,33 M€, quand les charges courantes de fonctionnement s'élèvent à 1,95 M€.

Au niveau des recettes, le Compte Administratif 2015 fait ressortir un besoin de financement à hauteur de 0,78 M€, des emprunts pour 0,35 M€, des fonds propres pour 0,19 M€ et des recettes autres pour 30 000 €.

Le résultat reporté était de 70 000 €.

Le remboursement de la dette a représenté un montant de 520 000 €.

Il y a eu des dépenses d'équipement pour un montant de 760 000 €.

Voilà pour ce qui est du Budget du TDMA en 2015.

En 2015, il y a eu :

- l'achat de bennes bicompartimentées,
- l'installation de PAV sur la ville d'Arpajon-sur-Cère,
- et la mise à disposition en zone urbaine de conteneurs.

Maintenant, nous allons évoquer le budget primitif 2016.

Dans le budget primitif 2016 du Budget du TDMA, on voit que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères progresse. Vous verrez dans la délibération suivante que nous n'augmentons pas pour autant le taux.

Les produits des services diminuent légèrement à 2,09 M€.

Pour ce qui est des contributions des éco-organismes, nous avons une baisse de 50 000 € avec une recette envisagée de 300 000 €.

Le résultat de fonctionnement reporté représente un montant de 190 000 €.

Les autres recettes sont attendues pour un montant de 130 000 €.

En dépenses, au niveau du fonctionnement, nous avons le résultat d'exploitation pour 630 000 €.

Les autres charges : 460 000 €.

Les frais de personnel : 2,27 M€.

Les contrats d'exploitation des ordures ménagères : 2,35 M€.

Les charges courantes de fonctionnement : 1,99 M€.

Pour ce qui est de l'investissement, en recettes nous prévoyons :

- un besoin de financement à hauteur de 630 000 €,
- des emprunts pour un montant de 2,88 M€,
- des recettes autres pour 240 000 €,
- des fonds propres à hauteur de 570 000 €.

En dépenses d'investissement, nous inscrivons :

- le résultat reporté pour 390 000 €,
- le remboursement de la dette pour 1,18 M€,
- des dépenses d'équipement à hauteur de 2,75 M€.

Nous envisageons toutes ces dépenses pour les réalisations suivantes :

- Nous allons continuer la mise en place du système de comptabilisation par puces RFID pour la redevance spéciale. Cela s'adresse aux collectivités que sont les mairies et aux entreprises qui paient une redevance spéciale. Cela permettra d'être plus précis quant à ce que nous leur demandons de payer.
- Nous allons poursuivre l'achat et le renouvellement de matériel, notamment les camions. C'est un élément important des investissements.
- Nous allons aussi travailler à la restructuration du Centre de l'Yser, qui est aujourd'hui la déchetterie qui représente le plus de produits collectés.
- Il y aura bien sûr le transfert du traitement des produits recyclables vers le SYDED du Lot.

Dans la délibération, il est précisé les différents chiffres du budget :

Section de fonctionnement :

Résultat de fonctionnement	192 147,05 €
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	7 510 200,00 €
Recettes d'ordre entre sections	0,00 €
TOTAL des produits de la section de fonctionnement	7 702 347,05 €
Dépenses réelles de fonctionnement	7 075 597,05 €
Dépenses d'ordre entre sections	626 750,00 €
TOTAL des charges de la section de fonctionnement	7 702 347,05 €

Section d'investissement :

Recettes réelles d'équipement	3 695 700,00 €
Dont Restes à Réaliser	649 700,00 €
Recettes d'ordre en section	626 750,00 €
Recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	0,00 €
TOTAL des produits de la section d'investissement	4 322 450,00 €
Résultat d'investissement reporté	390 398,47 €
Dépenses réelles d'équipement	3 932 051,53 €
Dont Restes à Réaliser	289 244,96 €
Dépenses d'ordre entre sections	0,00 €
Dépenses d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	0,00 €
TOTAL des charges de la section d'investissement	4 322 450,00 €

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur le Budget des TDMA.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu peux rapporter les taux.

**DÉLIBÉRATION N° 2016/45 : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGERES –
FIXATION DU TAUX POUR 2016**
Rapporteur : M. GRANIER

M. GRANIER.- Je vais rapporter les taux et préciser ce qu'il est bon de savoir au niveau de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Il est rappelé que l'assiette est calculée sur la valeur locative des bâtiments soumis à la Taxe sur le Foncier Bâti, ceci quel qu'en soit l'usage – et je précise bien : quel qu'en soit l'usage, parce que nous avons reçu moult courriers –, que ce soit une résidence secondaire, des locaux commerciaux ou artisanaux, des bâtiments de stockage ou de logistique, parce que cela, les gens l'oublient.

Plus aucun local n'est exonéré, sauf si c'est une entreprise classée en usine qui fait directement appel à une société privée pour enlever et traiter ses déchets.

Notre base a progressé. Elle s'élève à 55 476 832 €. Elle progresse de 1,84 % par rapport à 2015, cette progression étant due tout d'abord à la revalorisation forfaitaire annuelle votée par le Parlement (+ 1 %) mais aussi à une croissance de la base de + 0,84 %.

Conformément au Débat d'Orientations Budgétaires, il est proposé au Conseil Communautaire de maintenir le taux à 8,99 %.

Je fais un tout petit aparté là-dessus. Ce qui peut nous aider à maintenir ce taux, c'est aussi le fait de continuer à trier. La réorganisation sur la Ville nous a permis de le faire, c'est très bien, nous avons des volumes qui augmentent de façon conséquente. Certains bailleurs sociaux, en l'occurrence Logisens dont le Président est là, ont fait le nécessaire aussi pour que, sur les cités, on puisse implanter des conteneurs de points d'apport volontaire, en sachant qu'il y a une programmation qui est faite sur le long terme. Je remercie aussi le Président du SMOCE qui est là puisque Logisens et le SMOCE vont signer une charte sur le compostage pour que, dans les logements sociaux, les habitants puissent aussi effectuer du compostage. C'est une très bonne chose pour le Vice-Président que je suis. Je les remercie donc. Merci.

Nous pouvons mettre au vote cette délibération, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, mais nous pouvons aussi demander s'il y a des questions.

M. GRANIER.- S'il y a des questions, j'y répondrai bien entendu.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions là-dessus, que ce soit sur le budget ou sur les taux ? Je vous rappelle que le taux est inférieur à la moyenne nationale au niveau de nos

communautés d'agglomérations. Par rapport à des voisins, et en particulier des départements voisins, nous sommes 2 points, 3 points et même plus au-dessous des taux que nos voisins pratiquent. Je pense que c'est sage, vu le poids de la fiscalité.

Je précise qu'il y a aussi sur ce budget des investissements importants, en particulier de matériels, comme vous l'avez vu, et c'est une bonne chose.

Y a-t-il des questions là-dessus ? Pas de questions. Je mets donc ces deux délibérations aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations n°2016/44 et 2016/45 sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous allons pouvoir parler du Budget du PLIE. C'est Mme AMALRIC qui va le présenter.

DÉLIBÉRATION N° 2016/46 : BUDGET ANNEXE DU PLAN LOCAL D'INSERTION POUR L'EMPLOI – BP 2016

Rapporteur : Mme AMALRIC

(Présentation de documents sur écran)

Mme AMALRIC.- Merci, Monsieur le Président. Le Budget Primitif du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi, après la reprise des résultats et des Restes à Réaliser 2015, s'équilibre, pour l'année 2016, avec un total des produits et des charges de la section de fonctionnement de 453 985,19 € ; le résultat de fonctionnement reporté de l'année 2015, cela a été dit, est de 33 985,19 €.

Sur ce total, les crédits mobilisés pour la conduite des actions d'accompagnement vers l'emploi des personnes en difficulté d'insertion professionnelle s'élèvent à un montant prévisionnel de 303 000 € pour 2016. Les charges de personnel sont en augmentation de 17 000 € par rapport à 2015, en prévision du recrutement d'une personne en contrat aidé.

Concernant les recettes, elles sont constituées des subventions du Fonds Social Européen pour un montant de 240 000 €, d'une subvention du Département pour un montant de 65 000 € et de la participation du Budget Principal de la CABA pour un montant de 105 000 €.

S'agissant de la section d'investissement, le montant des produits et des charges sur cette section s'équilibre à hauteur de 14 147,54 €, avec un report du résultat d'investissement 2015 de 9 997,54 €. Il n'y a pas eu d'investissement en 2015.

Ce qui est prévu en 2016 concerne essentiellement des renouvellements de matériel informatique qui seront financés sur des fonds propres.

Voilà les données qui concernent la répartition des crédits en dépenses et recettes au sein des sections du Budget du PLIE.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci pour cette présentation. Ce que la CABA met dans ce budget, c'est 105 000 €. Nous restons dans les épures habituelles par rapport à un dispositif qui apporte quand même beaucoup à nos concitoyens qui sont les plus en difficulté et les plus éloignés de l'emploi.

Comme d'habitude, je ferai la même remarque : le paiement des fonds européens arrive, mais arrive avec un retard qui est de plus en plus conséquent et qui est parfois très largement supérieur à deux années, ce qui ne facilite pas la gestion de ce dispositif car c'est un dispositif.

Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Je mets donc ce budget aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/46 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. DALL'AGNOL présente le Budget des Campings.

DÉLIBÉRATION N°2016/47 : BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS – BP 2016

Rapporteur : M. DALL'AGNOL

(Présentation de documents sur écran)

M. DALL'AGNOL.- Merci, Monsieur le Président.

Le Compte Administratif 2015 du Budget des Campings fait ressortir un montant en fonctionnement aux alentours de 300 000 €. A noter une subvention d'exploitation provenant du Budget Principal à hauteur de 100 000 € pour l'exercice 2015.

Quant à l'investissement, cela a été une toute petite année, un tout petit budget, aux alentours de 45 000 €.

Pour 2016, le Budget Primitif sera, pour le fonctionnement, aux alentours de 300 000 €. A remarquer que nous essaierons d'équilibrer la section de fonctionnement avec une subvention d'exploitation du Budget Principal de 80 000 €, c'est-à-dire une diminution de 20 000 € par rapport aux années précédentes.

Quant à l'investissement, nous équilibrerons ce budget aux alentours de 600 000 €.

S'agissant des travaux, les travaux 2015, c'étaient des travaux de gros entretien, surtout sur le site de l'Ombrade.

Pour 2016, nous travaillerons sur l'étude de faisabilité du réaménagement complet du Camping de l'Ombrade à Aurillac et sur la restructuration du bâtiment d'accueil du Camping de la Cère à Arpajon.

Je vous rappelle simplement que le Budget des Campings est assujéti à la TVA et que les chiffres que je vous ai énoncés sont établis en valeur hors taxes.

Voilà, Monsieur le Président, la présentation que je pouvais faire sur le Budget des Campings.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur ROUSSY, vous avez la parole.

M. ROUSSY.- Je profite de ce sujet pour donner une information concernant le Camping de la Cère puisque les travaux qui seront réalisés sur l'accueil vont permettre, en plein accord avec le Président bien entendu, de transférer sur le bâtiment d'accueil du camping le bureau temporaire de l'Office de Tourisme qui, jusqu'à présent, était au Moulin, et les jeunes qui étaient dans ce bâtiment avaient certes des visites, mais il nous semblait plus judicieux de faire un staff avec le personnel de la CABA qui est sur le camping et sur l'accueil et les jeunes étudiants qui, en juillet et en août, seront là aussi et pourront travailler de façon plus dynamique avec le personnel du camping.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Maire d'Arpajon. Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Vous avez vu qu'il y a quand même des investissements prévus sur 2016 sur plusieurs campings, y compris celui de Jussac. Je vois le sourire heureux du Maire de Jussac.

Je mets cette délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/47 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons au Budget des Transports. Monsieur ROUME, vous avez la parole.

DÉLIBÉRATION N° 2016/48 : BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS – BP 2016

Rapporteur : M. ROUME

(Présentation de documents sur écran)

M. ROUME.- Le Budget des Transports, en fonctionnement, se monte à 5 544 981,88 €, aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Quelques commentaires sur les dépenses. Ce qui a le poids le plus important, c'est le contrat que nous avons avec la STABUS. 4 050 000 € sont inscrits en 2016, en sachant que 4 007 000 € ont été payés en 2015, alors que nous avons inscrits 4 200 000 € l'année dernière. Je veux juste dire que, s'il n'y a pas eu d'augmentation sur ce contrat, c'est essentiellement dû au prix du carburant et aux efforts qui ont été faits à la STABUS, notamment via les formations qui ont été mises en place pour l'éco-conduite des véhicules.

Les recettes sont à peu près les mêmes que celles des années précédentes. Nous avons vendu pour 847 200 € de titres de transport en 2015. Nous inscrivons 830 000 € pour l'année 2016.

Nous avons eu un Versement de Transport de 2 451 000 € en 2015. Nous inscrivons 2 350 000 € en 2016, sachant que nous aurons une compensation de l'État de 100 000 €. Juste une parenthèse sur cette compensation. Vous savez que la Communauté d'Agglomération est adhérente au GART (Groupement des Autorités Responsables de Transports) où je représente la CABA. Suite à la baisse des seuils pour les entreprises qui payaient le Versement de Transport, c'est-à-dire qu'auparavant tous les entreprises de plus de 9 salariés payaient ce versement et désormais ce sont les entreprises de plus de 11 salariés qui vont le payer, il y a eu une action très forte du GART pour obtenir, au profit des autorités responsables de transports, des compensations, et cette compensation est inscrite dès cette année sur le budget. 100 000 €, ce n'est pas rien pour ce qui concerne ce budget. Ensuite – je ne vous donne que les grandes lignes – il y aura la subvention d'équilibre versée par le Budget Principal comme tous les ans au Budget des Transports : en 2016, ce sera 730 000 € contre 900 000 € en 2015 ; soit, là aussi une baisse de 170 000 €.

Concernant le budget d'investissement, il va considérablement augmenter par rapport aux années précédentes pour s'établir à 3 471 824,97 €. Pour tout dire, le budget d'investissement, ce sont essentiellement des crédits inscrits pour l'achat de bus et de navettes puisque nous avons un parc vieillissant et que nous devons changer des véhicules. Ces 2 810 000 € vont donner lieu à des subventions de l'État, de la Région et à des fonds de la CABA qui seront injectés. Nous devrions obtenir 676 000 € de l'État, 250 000 € dans le cadre du Contrat Auvergne + et 450 000 € par la CABA, ce qui nous amènerait à emprunter 850 000 € pour ce budget d'investissement.

Voilà les grandes lignes du Budget des Transports.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur ROUME. En ce qui concerne le Versement de Transport, dont la recette a été au moins stable, nous avons une petite crainte d'avoir des diminutions, et finalement il n'y en a pas. Maintenant, par rapport à la compensation promise par l'État, nous savons ce qu'il advient au fil des ans des attributions de compensation. Quels que soient les gouvernements, au fil des années, les attributions de compensation ont tendance à s'effilochoer. Cela peut donc être une difficulté pour l'avenir.

Sinon, les investissements seront faits cette année, et dans le contrat que nous avons avec la Région, nous avons négocié pour avoir un financement sur des véhicules électriques pour les navettes. J'espère que cela sera maintenu. Y a-t-il des questions sur ce Budget des Transports ? Il n'y en a pas. Je le mets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/48 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons au Budget de l'Aéroport. C'est M. GRANIER qui le présente.

DÉLIBÉRATION N°2016/49 : BUDGET ANNEXE DE L'AÉROPORT – BP 2016

Rapporteur : M. GRANIER

(Présentation de documents sur écran)

M. GRANIER.- Merci, Monsieur le Président.

Le Budget de l'Aéroport pour l'exercice 2016 fait apparaître un résultat de fonctionnement reporté de 110 028,60 €, des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice de 1 136 000 €, des recettes d'ordre entre sections à hauteur de 3 910 €.

Ce qui donne un total des produits de la section de fonctionnement de 1 249 938,60 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 1 190 028,60 €.

Nous avons des dépenses d'ordre entre sections à hauteur de 59 910 €.

Ce qui fait un total des charges de la section de fonctionnement de 1 249 938,60 €.

Pour ce qui est des recettes d'investissement, nous avons des recettes réelles d'équipement à hauteur de 272 337,50 €, dont des Restes à Réaliser de 52 337,50 €.

Nous avons d'autre part des recettes d'ordre entre sections à hauteur de 59 910 €.

Ce qui donne un total de produits de la section d'investissement de 332 247,50 €.

En dépenses, nous avons le résultat d'investissement reporté de 38 086,07 €.

Les dépenses réelles d'équipement sont prévues à hauteur de 290 251,43 €, dont des Restes à Réaliser de 8 058,01 €.

Les dépenses d'ordre entre sections s'établissent à 3 910 €.

Ce qui donne un total de charges de la section d'investissement de 332 247,50 €.

Ce qu'il faut savoir sur la plate-forme aéroportuaire, c'est que, l'année dernière, nous avons fait des investissements puisque nous avons acheté un engin de déneigement qui a représenté un coût d'achat relativement important. Vous voyez à l'écran la photographie de l'engin.

Nous avons également mis en place en 2015 un groupe de démarrage. Celui qu'il y avait était plus que vieillissant.

Pour ce qui est de 2016, nous programmons l'achat de la dégivreuse pour un coût de 272 000 €.

Nous intégrons le personnel d'escale, ce qui a une influence non négligeable sur le coût du personnel, même si de l'autre côté nous aurons bien quelques recettes. Mais il nous a fallu faire face à une défaillance de la société qui gérait ces gens-là.

Et puis, il est prévu l'ouverture des nouvelles lignes vers la Corse et Lyon, en fonction d'un nouveau contrat IATA que nous verrons tout à l'heure. Il y aura donc des amplitudes horaires un peu plus importantes, mais là aussi il y a eu une négociation qui nous permettra d'avoir un peu moins de personnel.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur ce budget.

M. LE PRÉSIDENT.- Il reste quelques places pour la Corse, mais cela se commercialise beaucoup plus vite que prévu. Le Budget de l'Aéroport nous pose moins de problèmes que ce que nous pouvions penser il y a encore deux ou trois ans. Y a-t-il des questions sur ce budget ?

M. GRANIER.- Juste une observation. C'est le seul budget où nous nous apercevons qu'au niveau de la possibilité de l'investissement, le retour d'investissement, c'est zéro. Il y a des budgets où nous nous retrouvons, au niveau de la capacité de désendettement, à 8,43. Là, c'est zéro à l'aéroport. C'est le seul. C'est pour cela que je le dis.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela, c'est une autosatisfaction qui est un peu facile, Monsieur le Vice-Président.

M. GRANIER.- Je ne l'ai pas fait pour le TDMA où nous sommes à 8,43.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un budget – je vous le rappelle – sur lequel nous avons plusieurs recettes dont des recettes par rapport au fonctionnement, nous avons aussi les versements de taxes. Et puis, sur la gestion de l'Aéroport, nous partageons les frais avec le Conseil Départemental à égalité. Il n'y a que deux intervenants financiers au niveau de la gestion de l'Aéroport, ce sont la Communauté d'Agglomération et le Conseil Départemental. Je le dis parce que je rappelle souvent qu'autrefois il y avait la Chambre de Commerce et que dans les missions dévolues par la loi aux chambres de commerce, il y a la gestion des aéroports. Nous arrivons à faire face sans le concours de la Chambre de Commerce.

Pas de questions là-dessus. Je mets donc ce budget aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/49 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous terminons par le Budget du Centre Aquatique que nous avons créé en 2014 – je vous le rappelle – par rapport à la contribution au redressement de l'État parce que, comme c'est calculé sur les recettes de fonctionnement du Budget Principal, c'était tout à fait intéressant de créer un budget annexe pour le Centre Aquatique. La seule raison pour laquelle nous avons créé un budget annexe, c'est pour que l'année prochaine cela nous coûte moins cher dans la contribution au redressement des finances de l'État. C'est de l'optimisation fiscale, sans passer par Panama...

Monsieur DELAMAIDE, vous pouvez présenter ce budget.

DÉLIBÉRATION N°2016/50 : BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE – BP 2016

Rapporteur : M. DELAMAIDE

(Présentation de documents sur écran)

M. DELAMAIDE.- Comme le disait le Président, c'est un budget annexe que nous avons créé en 2014. Nous arrivons aujourd'hui à un peu plus de lisibilité sur ce budget. En 2016, il sera présenté bien sûr en équilibre en section de fonctionnement en dépenses et en recettes à hauteur de 1 790 000 €, avec, sur la partie « recettes » un résultat reporté de 131 824 € de l'exercice 2015 et des recettes de fonctionnement à hauteur de 1 659 000 €, essentiellement composées du versement de la subvention du Budget Principal au Budget annexe, que nous avons votée dans le cadre de la délibération du groupe A à hauteur de 760 000 € et des prestations de services (les produits que nous vendons) à hauteur de 570 000 €. Pour mémoire, l'année dernière, nous avons géré 555 000 € de recettes de prestations vendues sur le centre. Je crois que cela reflète quand même assez largement la qualité de la politique dynamique d'animation qui est menée sur le centre.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les dépenses réelles s'élèvent à 1 433 884 € et il y a des dépenses d'ordre à hauteur de 356 940 €.

Concernant les recettes en matière d'équipement, l'équilibre se fait à hauteur de 1 385 390 €, avec des recettes réelles d'équipement à hauteur de 1 026 200 €, des recettes d'ordre entre sections à hauteur de 356 940 € et des recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement pour 2 250 €.

Par ailleurs, nous avons des dépenses d'investissement à hauteur de 1 385 390 € avec un résultat d'investissement reporté de 142 126 € pour des dépenses réelles d'équipement à hauteur de 1 241 013 € et des dépenses d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement pour 2 250 €.

Concernant les travaux, en 2015, nous avons fait la conversion de l'éclairage en LED sur le centre.

Cette année 2016 sera une année beaucoup plus importante avec actuellement les travaux qui se terminent sur la rénovation du hammam, et nous en avons profité pour faire des travaux complémentaires et une mise à jour un peu plus compétitive des prestations qui peuvent être offertes avec notamment l'installation d'une cabine d'Aquabike, la mise en place de luminothérapie/chromothérapie, des travaux importants sur la reprise des bassins ludiques qui ne seront pas à notre charge puisqu'ils se réalisent dans le cadre de la procédure qui est en cours, et enfin le réaménagement extérieur sur la mer de sable avec des travaux de mise à jour.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur le Budget du Centre Aquatique.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur DELAMAIDE. Comme vous l'avez constaté, ce n'est pas avec un centre aquatique que nous gagnons de l'argent, mais nous sommes dans les prévisions initiales, ce qui est une bonne chose.

Je tiens à dire quand même que le Directeur du Centre Aquatique et son équipe font beaucoup de travail d'animation pour permettre de renouveler les activités. Il y a vraiment un gros travail de toute l'équipe qui se réalise, et il faut le saluer.

S'il n'y a pas de questions, je mets ce budget au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/50 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante qui porte sur la participation allouée au COS pour l'année 2016. Cela tombe bien aujourd'hui, Monsieur CORNET, puisque nous avons eu le plaisir d'avoir un dialogue de deux heures avec la représentation syndicale ce matin et que le COS a été à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N°2016/51 : PARTICIPATION ALLOUÉE AU COS POUR L'ANNÉE 2016 **Rapporteur : M. CORNET**

M. CORNET.- Merci, Monsieur le Président. Depuis sa création et comme plusieurs autres collectivités territoriales et établissements publics du Bassin d'Aurillac, notre EPCI a décidé de confier à l'Association « Comité des Œuvres Sociales du Pays Vert » la conduite d'une politique d'action sociale en faveur de ses personnels. En contrepartie, la CABA verse à l'Association une participation.

Cette subvention est déterminée en appliquant un taux de 1,50 % à la masse salariale constatée en année N – 1 au sein de chacun des budgets de la CABA.

Pour l'année 2016, les sommes nécessaires à la liquidation de cette participation représentent un montant global de 106 143,92 €. Elles sont inscrites dans les différents budgets, selon la répartition suivante :

- Budget Principal :	36 148,69 €
- Budget de l'Eau :	23 422,94 €
- Budget de l'Assainissement :	15 981,05 €
- Budget du TDMA :	20 506,36 €
- Budget du PLIE :	984,54 €

- Budget des Campings :	614,74 €
- Budget de l'Aéroport :	3 054,63 €
- Budget du Centre Aquatique :	5 430,97 €

Le montant de la contribution de la CABA étant supérieur au seuil de 23 000 € fixé par la réglementation, la liquidation de cette subvention est conditionnée par la présentation par l'Association des documents suivants : le compte de résultat et le bilan du dernier exercice clos tels qu'approuvés par son commissaire aux comptes, le dernier bilan moral adopté par l'Assemblée Générale, les prévisions budgétaires pour l'année en cours.

En sus de cette subvention directe, la CABA participe également financièrement à la prise en charge des personnels et des locaux mis à disposition de cette association par la Ville d'Aurillac. Cette charge est facturée par la Commune au bénéficiaire, puis répartie entre les collectivités contribuant au COS au prorata de leur nombre d'agents conformément à la convention liant le COS et ses collectivités adhérentes.

Pour les années 2014 et 2015, les montants exacts de la régularisation n'ayant pas encore été communiqués, le paiement sera effectué conformément aux règles décrites dans la convention dès réception des montants de contribution, la somme à payer se situant entre 10 000 € et 12 000 € par an.

Les crédits nécessaires seront inscrits dans les différents budgets au chapitre 012.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 106 143,92 € au COS du Pays Vert ;
- de fixer, comme je vous l'ai indiqué précédemment, la décomposition par budget de la subvention globale susdite ;
- d'approuver le versement de la participation de la CABA au titre de la prise en charge des biens et des personnels mis à disposition de l'association ;
- d'autoriser M. le Président à procéder au versement de la subvention au titre de l'année 2016 et des participations aux charges des biens et des personnels mis à disposition, dès lors que ses obligations légales auront été honorées par l'Association « Comité des Œuvres Sociales du Pays Vert ».

Voilà, Monsieur le Président, concernant cette subvention par rapport au COS.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Le taux a été diminué de 1,75 % à 1,50 % après une négociation menée par la Ville d'Aurillac, et je tiens à féliciter les négociateurs. Je crois que cela n'a pas mis en péril les finances du COS puisque le fonds de roulement est équivalent à la moitié d'une année budgétaire. Je crois que les choses se sont passées de manière tout à fait raisonnable pour tout le monde.

Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/51 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 2016/52 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION-CADRE TRIENNALE AVEC L'ASSOCIATION ÉCLAT ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION PLURIANNUELLE DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais rapporter rapidement la délibération n° 52 qui est le renouvellement de la convention cadre triennale avec l'Association Éclat avec le versement d'une subvention pluriannuelle de fonctionnement.

Ce dont nous sommes convenus et ce que nous vous proposons par cette convention, c'est de maintenir l'effort financier de la Communauté d'Agglomération par rapport à l'Association Éclat pour une période de trois ans, avec un montant qualifié de minimum – mais je pense que c'est déjà significatif – de 510 000 € chaque année versé par la Communauté d'Agglomération à l'Association Éclat.

Si on fait le rapport du nombre d'habitants au montant de la subvention, je pense qu'il y a peu de collectivités dans ce pays qui font un effort aussi important pour une manifestation culturelle. Je crois que c'est important de le dire et de le redire. Il faut aussi rappeler la contribution de la Ville d'Aurillac par ce qu'elle apporte par ses services techniques et la valorisation de ce qui est fait. C'est la démonstration que nos collectivités font un effort considérable pour le Festival de Théâtre de Rue et aussi pour le fonctionnement du Parapluie chaque année.

Le Conseil Départemental fait la même chose. C'est aussi un effort important, d'autant qu'il n'y a pas eu de réduction du budget du Département là-dessus, pas davantage que nous et pas davantage en l'état que la Région, et si j'ai bien compris les annonces qui ont été faites, il n'y aura de pas risque de baisse. Cela veut dire que toutes nos collectivités maintiennent, dans des temps difficiles, un effort conséquent pour le Festival Éclat et le fonctionnement du Parapluie. Je crois que cela doit être souligné parce que, là aussi, c'est un travail partenarial entre les différentes collectivités, quels que soient d'ailleurs les changements issus des élections. C'est un effort conjoint tout à fait significatif.

Nous avons par ailleurs passé un pacte avec l'État qui s'est engagé aussi à maintenir son subventionnement pour ces trois années.

Ce qui veut dire qu'aujourd'hui les ressources de l'Association Éclat sont garanties au montant actuel pour trois ans. Je sais qu'il est de bon ton de dire que ce n'est jamais assez, mais je pense que, là, tout le monde fait le maximum pour conforter cette manifestation et puis aussi ce qui est fait tout au long de l'année au niveau du Parapluie. Nous essayons avec le Président Philippe MEYER de développer un peu de recherche de sponsoring. Nous venons de décrocher un concours de 8 000 € de la Caisse des Dépôts et Consignations. Nous allons recruter pour quelques mois une stagiaire à Paris pour aller vanter les mérites de cette manifestation auprès d'un certain nombre de sponsors potentiels parce qu'il est indispensable de faire cela ; cela n'a pas été réellement réalisé jusqu'ici. De toute façon, le risque est minime et je ne doute pas que nous aurons quelques résultats. Voilà ce que je voulais vous dire là-dessus, mais c'est quand même une bonne chose que tout le monde se soit engagé sur 2016, 2017 et 2018 pour maintenir cet élément important de la vie locale pour toutes nos collectivités.

Y a-t-il des questions là-dessus ? S'il n'y en a pas, je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/52 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de l'Association Éclat au cours des exercices 2008 à 2014. Il y a des élus qui ont déjà eu droit à cette présentation dans d'autres collectivités. Cela ne veut pas dire qu'il faut résumer cette présentation.

DÉLIBÉRATION N° 2016/53 : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES CONCERNANT LA GESTION DE L'ASSOCIATION ÉCLAT AU COURS DES EXERCICES 2008 à 2014

Rapporteur : M. ROUSSY

M. ROUSSY.- Mais ce sera quand même le cas puisque vous avez le document. C'est une obligation de présenter au Conseil Communautaire ce rapport. Vous avez pu le voir, les

recommandations de la Chambre Régionale des Comptes attestent que nous n'avons pas de difficultés particulières constatées dans le rapport de la Chambre. Il y a simplement des actualisations à faire concernant les statuts de l'Association. La Chambre souligne le compte « emploi » concernant les subventions pour les activités du Parapluie, où elle fait une recommandation un peu gazeuse à mon avis, à savoir : « préciser les objectifs à atteindre dans le projet d'orientation artistique et les assortir d'indicateurs ». C'est un beau challenge. Elle recommande aussi de formaliser les procédures en matière de commandes publiques. Cela, c'est le point le plus sérieux.

Tout cela atteste, je pense, le sérieux de la gestion, en tout cas du suivi de la CABA dans les comptes de l'association.

Il faut souligner quelques éléments économiques au passage. La Chambre Régionale relève les retombées économiques de l'ordre de 2 M€, ce qui n'est pas rien. Il est relevé aussi quelques grands chiffres :

- le budget annuel de l'association qui est de 1,8 M€. Il s'élève à 3 M€ en rajoutant les prestations en nature des différentes collectivités ;
- un budget à 80 % alimenté par les subventions et, comme vient de vous le dire le Président, la sécurisation pour les trois ans à venir des financements de l'ensemble des collectivités et de l'État, tel que c'est mentionné dans le rapport.

Voilà, j'ai essayé d'être bref, Président.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est très bien. Vous avez le document en intégralité, vous pouvez en faire une lecture avant la nuit.

M. ROUSSY.- Il n'y a pas de vote sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n°2016/53.

Nous passons maintenant à l'avenant n° 1 de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération sur le coût prévisionnel des travaux au marché relatif à la rénovation de la tribune Marathon et des aménagements de fond de stade puisque, maintenant, le dossier est quasiment bouclé. Charles DELAMAIDE va nous montrer ce qui accueillera les équipes du Top 14 l'année prochaine.

DÉLIBÉRATION N° 2016/54 : AVENANT N° 1 DE MAÎTRISE D'ŒUVRE FIXANT LE FORFAIT DÉFINITIF DE RÉMUNÉRATION ET ENGAGEMENT SUR LE COÛT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX AU MARCHÉ 2015/033 RELATIF A LA RÉNOVATION DE LA TRIBUNE MARATHON ET DES AMÉNAGEMENTS DE FOND DE STADE

Rapporteur : M. DELAMAIDE

M. DELAMAIDE.- Je présente d'abord la délibération. Pour mémoire, en juillet 2015, nous avons attribué le marché de maîtrise d'œuvre concernant la rénovation de la tribune marathon et les aménagements du fond de stade au Cabinet Atelier du Rouget Simon TEYSSOU.

Le maître d'œuvre a rendu son Avant-Projet Définitif. A ce jour, il y a des modifications à prendre en compte qui sont liées aux conclusions de la mission de diagnostic et aux études de sol qui concernent notamment la protection étanche des locaux sous gradins et la création de quatre loges, éléments qui ont été validés dans cette même enceinte.

Dans la limite des seuils de tolérance qui ont été établis à 3 %, le forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre au stade de l'A.P.D. a été arrêté à 214 099,32 €.

Vous avez dans la délibération un tableau qui précise ce forfait définitif. On peut remarquer des taux de rémunération différenciés en fonction de la nature de la prestation :

* un taux de 9,80 % sur la partie « rénovation de la tribune », ce qui fait un total hors taxes de rémunération à hauteur de 145 824 € ;

* un forfait sur la mission de diagnostic à hauteur de 3 200 € ;

* et un taux de rémunération à 6,70 % sur la partie « aménagements du fond de stade » pour un forfait de 65 075,32 € ;

Ce qui fait un total de rémunération de 214 099,32 €.

Il vous sera proposé :

- d'adopter l'Avant-Projet Définitif portant le coût prévisionnel des travaux à 2 459 273,50 € HT.

- d'adopter le projet d'avenant n° 1 qui précise le montant de la rémunération de la maîtrise d'œuvre.

(Présentation de documents sur écran)

Avant que nous ne passions au vote, nous allons vous projeter quelques diapositives qui vont mettre en avant l'avancée des travaux. Un an et demi après la première phase, nous allons rentrer dans la deuxième mi-temps.

Il est important, au travers de cette diapositive, de voir l'impact de l'intégration paysagère de notre première réalisation. Je rappelle que nous sommes quand même dans un site noble, au cœur d'une ville, avec la proximité d'un parc tout à fait exceptionnel. Le traitement paysager de ce projet est tout à fait fondamental. Je crois que l'on peut dire que nous avons bien réussi cette première mi-temps. J'espère qu'il en sera de même pour la seconde.

Cette diapositive, sur les limites rouges, montre la limite périmétrique de l'emprise foncière du projet. Elle n'a pas d'autre intérêt que celui-là.

Là, vous avez une vue de la tribune marathon actuelle, comme vous la connaissez. Nous allons voir un peu comment le projet va évoluer.

Là, vous pouvez voir la nouvelle tribune.

Quelques rappels. Auparavant, nous étions sur une tribune à 3 700 places. Dans l'évolution du projet, nous allons être sur une tribune à 3 587 places avec 20 places pour personnes à mobilité réduite. Cela, c'est ce qui est important. Je rappelle que la tribune d'honneur, en face, offrira 1 896 places. Puisque je suis en train de parler du nombre de places, je précise qu'il faudra rajouter 612 places qui seront sur la partie « pesage » en fond de stade. Nous le verrons tout à l'heure sur une autre diapositive.

Une remarque générale pour dire que nous sommes dans une conception de style architectural un peu industriel, et que le concepteur du projet va travailler au niveau des couleurs en phase avec l'architecture de la précédente tribune ; c'est important de le préciser.

Sur cette vue, on peut voir l'implantation du futur ascenseur qui va desservir la coursive. A droite, on voit l'escalier monumental qui va desservir la partie haute de la tribune et permettre d'accéder à la billetterie. Cela, ce sont des modifications qu'il va falloir prendre en compte sur le projet.

J'en profite pour dire aussi que, dans le cadre des aménagements, sur la partie « pesage », le pesage va être complètement revu avec une anticipation éventuelle sur une reprise de niveaux pour prendre éventuellement en considération des évolutions futures de la pente du terrain.

Sur cette diapositive, on voit une vue arrière du projet avec, là, une mise en valeur de la galerie indépendante avec la coursive notamment qui sera réalisée en bac acier transparent. On voit quelque chose qui est quand même relativement esthétique. En dessous de la coursive, nous aurons un déambulatoire un peu abrité.

Nous aurons une voie d'accès de 8 mètres qui va être élargie. Pour l'emprise, on va prendre une emprise à peu près jusqu'à la hauteur du talus de l'ancienne piscine. Il y a donc un déplacement de la clôture qui va se réaliser. Cela, c'est l'emprise des 8 mètres obligatoire

pour la desserte « Pompiers ». Là, il va falloir que nous fassions en sorte, avec la Ville d'Aurillac, en phase « travaux », d'intégrer des contraintes de desserte à la fois pour le tennis et pour le centre social, mais nous nous en occuperons prochainement.

Avec cette diapositive, il s'agit surtout de parler des aménagements sous tribune. Vous savez que nous réalisons ce projet dans le cadre d'exigences un peu contraintes, notamment liées à la labellisation du stade que nous souhaitons avoir. Cette labellisation est importante pour le Stade parce que, si nous ne les aidons pas sur le fonctionnement, par contre ils ont un retour, eux, de notre investissement. Il ne faut pas oublier de le dire parce que nous leur permettons, par ce biais-là, de trouver un peu de respiration financière grâce à la qualité de notre équipement. Il y a donc des contraintes liées à la labellisation et aussi à l'homologation puisque je rappelle que nous sommes dans le cadre d'une homologation de catégorie B pour le rugby (niveau Pro D2) et de catégorie 3 pour le football (niveau national).

La distribution sous tribune des surfaces prévoit :

- * 40 m² pour les buvettes, en sachant qu'il est prévu une réserve au milieu de 23 m². Ce sera donc quelque chose d'assez cohérent ;

- * des sanitaires pour hommes et femmes de 51 m² ;

- * des locaux techniques et d'entretien sur des surfaces importantes. Là, ce sont des exigences très contraintes aussi. Ce sont les surfaces schématisées en gris essentiellement.

Cette diapositive permet de mettre en avant, en coupe, la plate-forme avec la coursive. On voit l'impact sur la tribune de la coursive qui sera prolongée par la plate-forme. Nous verrons tout à l'heure ce que cela donne sur une autre coupe concernant les loges.

Cette vue montre un petit peu la galerie haute et les emplacements des places pour personnes à mobilité réduite.

Cette diapositive, c'est juste pour rappeler que le site sera sous vidéo-protection et qu'il y aura un contrôle d'accès.

Là, on peut voir en coupe l'emprise de la loge. Ce sera un bardage moitié bois, moitié verre, avec quatre loges de 9 m², avec une dizaine de places dédiées tout au long du côté droit de la loge.

Cette diapositive présente les différentes implantations des bâtiments.

Là, c'est l'aménagement du fond du stade. Il s'agit d'un terrain synthétique 47 x 66. On peut noter les gradins qui représentent 600 places sur quatre lignes. Dans ce cadre-là, il y aura bien sûr une reprise totale des publicités qui sera réalisée.

Sur la diapositive suivante, on voit en coupe ce que donne l'élévation du terrain avec les quatre gradins, la descente sur le terrain d'honneur en dessous, les poteaux de rugby actuels, et on voit la toiture de l'ancienne tribune marathon.

Je rappelle que nous sommes sur un montant de travaux de 2,5 M€.

Dans le cadre de la programmation, les travaux vont débuter en juin.

Nous prévoyons un an de travaux, et nous intégrons bien sûr dans la phase travaux les contraintes liées essentiellement au calendrier sportif que nous allons être obligés de prendre en compte. Nous allons avoir déjà des contraintes sur l'été en début de travaux.

C'est un dossier qui ne sera pas facile à suivre dans cette phase « travaux », mais nous avons su le faire en première mi-temps, et nous saurons jouer la seconde, je l'espère.

Voilà ce que je pouvais dire, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Et pour la troisième nous avons des spécialistes.

M. DELAMAIDE.- Il n'y a pas de problème...

M. LE PRÉSIDENT.- Nous espérons une subvention de l'État qui, si elle arrive, sera saluée avec beaucoup d'énergie, parce que nous avons demandé 1 250 000 €, et si cela arrive ce sera quand même une très bonne chose pour nos finances, outre la subvention du Conseil Départemental qui, elle, paraît acquise de par les déclarations que nous avons eues du Président du Conseil Départemental.

Y a-t-il des questions sur ce beau projet qui clôturera tout l'aménagement du Stade Jean Alric et de ses alentours ? Non. Je mets donc cette délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/54 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous avons maintenant une délibération sur une convention avec la Société LALLEMAND dans le cadre du renforcement et de la sécurisation du réseau d'eau potable de la commune de Saint-Simon. Au-delà du dossier technique, c'est un dossier important qui est intéressant, et nous en dirons deux mots dans la foulée de la délibération. Alain, tu as la parole.

DÉLIBÉRATION N° 2016/55 : CONVENTION PORTANT ACCEPTATION DE L'OFFRE DE CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ LALLEMAND DANS LE CADRE DU RENFORCEMENT ET DE LA SÉCURISATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE SAINT-SIMON

Rapporteur : M. BRUNEAU

M. BRUNEAU.- Merci, Monsieur le Président. La Société LALLEMAND qui est installée à Saint-Simon exerce une activité de laboratoire pharmaceutique avec différentes fabrications (production de bactéries lactiques, lyophilisation et fermentation à façon, fabrication de levures). Cette entreprise vient de racheter d'autres sociétés et souhaite regrouper toute l'activité à Saint-Simon, ce qui est une bonne chose.

Dans ce cadre-là, la Société LALLEMAND a des besoins en eau supplémentaires et également des besoins d'assainissement de ses effluents supplémentaires.

Nous les avons rencontrés plusieurs fois. Nous avons abordé les différentes manières de répondre à leur demande. Pour ce qui concerne l'eau, nous avons trouvé une solution qui agréé la Société LALLEMAND, c'est-à-dire qu'à partir de la canalisation de gros diamètre qui part de Velzic et qui alimente Aurillac, il y a un branchement qui existait, que nous avons repris et qui va nous permettre d'abonder la ressource de Saint-Simon puisqu'il y avait déjà un problème malgré tout de sécurisation de l'alimentation en eau potable de certains quartiers de Saint-Simon lorsque, actuellement, la Société LALLEMAND utilisait de l'eau en abondance.

Contrairement à ce qui est indiqué dans la délibération, le besoin estimé est de 65 000 m³, d'après le dernier courrier reçu de la Société LALLEMAND, à l'horizon 2020. La Société LALLEMAND, par ce même courrier, confirme son offre de concours à hauteur de 25 000 € pour participer au financement de cette sécurisation. Sachant que cela représente en gros 30 à 40 % de la dépense totale, pour ce qui concerne la sécurisation du réseau public, puisqu'en plus, ils ont aussi des dépenses en interne pour poursuivre l'alimentation que nous leur ferons.

Cette délibération concerne une convention portant sur l'eau potable. Concernant l'assainissement, actuellement, la Société LALLEMAND a des effluents qui partent directement, par canalisation, à la station de Saint-Simon, ce sont des effluents normaux, par exemple des eaux de lavage. Par contre, il y a différentes évacuations de leurs effluents ou de leurs produits qui se font soit à l'extérieur, soit par dépotage à Souleyrie. Donc, parallèlement, sur la partie « assainissement », nous sommes en train de discuter sur ce point et nous avons missionné l'assistant à maîtrise d'ouvrage sur Souleyrie pour affiner un peu la solution qui consisterait à ce que les effluents soient reçus par la station de Saint-Simon réhabilitée avec un concours financier évidemment nettement plus important de l'industriel, ce qui soulagerait d'autant l'éventuelle augmentation de capacité de Souleyrie.

Pour ce qui concerne la sécurisation du réseau d'eau potable de la commune de Saint-Simon, il vous est proposé :

- d'accepter l'offre de concours proposée par la Société LALLEMAND d'un montant de 25 000 € ;
- d'autoriser M. le Président à signer la convention formalisant l'offre de concours.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur BRUNEAU. Au-delà des 25 000 € de fonds de concours de la Société LALLEMAND pour réaliser ces travaux, je crois que ce qu'il faut souligner – parce que cela c'est positif – c'est que c'est une société qui continue à investir sur le site de Saint-Simon dans le cadre d'investissements importants. Si on en fait le total ces dernières années, c'est par millions d'euros, et par ailleurs, elle embauche régulièrement. Dans des moments où nous sommes inquiets au point de vue économique, il est quand même bon de signaler qu'il y a des implantations industrielles de qualité, avec un développement qui est assez constant. Ils vont augmenter de manière assez notable leur consommation, et comme nous vendons de l'eau, ce n'est pas non plus neutre.

M. BRUNEAU.- Et nous vendons de l'eau de bonne qualité, ce qui explique notamment le rabatement sur le site de Saint-Simon des acquisitions récentes puisqu'ils utilisent l'eau du réseau de la CABA sans avoir à la traiter avant de l'introduire dans leurs processus. Cela compense largement les effets éventuels de l'enclavement.

M. LE PRÉSIDENT.- Je rappelle que c'est une société canadienne qui a racheté ce site. Quand ils ont acheté, il y a eu des inquiétudes ; certains ont pensé qu'une société canadienne investissant à Saint-Simon, ils allaient liquider la boîte. Loin de là. Ils l'ont développée. Et s'ils l'ont développée, c'est aussi grâce à la qualité des personnels et de l'encadrement qui y travaillent parce qu'ils se sont impliqués pour développer ce site de fabrication, et suffisamment pour que le propriétaire considère que c'était une bonne chose d'y investir.

Quand nous avons de bonnes nouvelles, et je considère que cela en est une, il est aussi bon de le souligner. Il n'y a pas que des trains qui arrivent en retard.

Y a-t-il des questions là-dessus ? S'il n'y en a pas, je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/55 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur GRANIER, vous pouvez présenter la délibération suivante sur une convention portant création d'une entente entre le SYDED du Lot, les intercommunalités membres du SMOCE et le SMOCE pour le tri des déchets recyclables.

DÉLIBÉRATION N° 2016/56 : CONVENTION PORTANT CRÉATION D'UNE ENTENTE ENTRE LE SYDED DU LOT, LES EPCI MEMBRES DU SMOCE ET LE SMOCE POUR LE TRI DES DÉCHETS RECYCLABLES

Rapporteur : M. GRANIER

M. GRANIER.- Merci, Monsieur le Président. Je vais essayer de vous en faire un résumé, puisque l'heure avançant nous allons essayer d'aller vite.

Le SYDED du Lot, le SMOCE et ses communautés membres sont des structures de coopération intercommunale compétentes, au moins partiellement, en matière de traitement des déchets, qui souhaitent dans un but d'intérêt général améliorer les conditions d'exercice de leurs compétences.

Ces entités se sont rendues compte que, lorsqu'elles travaillaient à l'échelle de leur territoire, ce n'était pas forcément pertinent. C'est pourquoi, notamment au niveau de la maîtrise des coûts, il est apparu que l'échelon départemental ou interdépartemental devenait pertinent.

Il a été créé en ce sens une association qui s'appelle ARCIVADE dont le SYDED du Lot et le SMOCE sont membres.

Les réflexions de cette association ont amené les EPCI membres du SMOCE et le SMOCE – puisque le SMOCE n'a pas pu réaliser un nouveau centre de tri – à vouloir transférer ou faire traiter une partie des déchets recyclables sur les centres de tri de Figeac et de Saint-Jean-Lagineste gérés par le SYDED du Lot. L'arrivée de ces produits nouveaux sur ces centres de tri permettrait aussi de les optimiser. Nous sommes donc tous gagnants.

Cette coopération favorise également le maintien de l'emploi sur le bassin de Maurs et de Figeac. Elle conforte les missions de prévention initiées par le SMOCE en cohérence avec les objectifs interdépartementaux proposés par l'association ARCIVADE.

Tout ceci est fait bien sûr en respectant les plans départementaux de prévention et de gestion des déchets non dangereux de deux départements (Cantal et Lot). Nous avons l'aval de l'ADEME. C'est validé aussi par le Ministère de l'Écologie puisque le SYDED est porteur du projet de territoire « Zéro déchet, Zéro gaspillage » qui a reçu un avis favorable de la part du ministère.

L'entente intercommunale, comme celle proposée en l'espèce entre le SYDED du Lot, le SMOCE et ses établissements membres, n'a pas de personnalité morale. Ainsi l'ensemble des décisions relevant de cette entente doivent être adoptées par les organes délibérants de chacune des entités qui la composent.

Le régime juridique de l'entente a été fixé par la jurisprudence administrative. Ainsi, l'entente ne doit pas provoquer de transferts financiers indirects entre collectivités autres que ceux résultant strictement de la compensation de charges d'investissement et d'exploitation du service mutualisé.

C'est dans ce cadre qu'a été établie la convention portant création d'une entente entre le SYDED du Lot, les EPCI membres du SMOCE et le SMOCE, dont le projet est joint en annexe à la délibération.

La durée de l'entente est de 5 ans à compter du 1^{er} juin 2016. Toutefois, la date de mise en œuvre des dispositions techniques est fixée au 1^{er} juillet 2016.

Il est convenu entre les parties qu'une instance de suivi et de contrôle de l'entente est constituée. Elle est composée de deux membres de chacun des EPCI membres du SMOCE, du SYDED du Lot et du SMOCE, librement désignés par chaque structure. Cette instance se réunit au moins une fois par an afin de faire un bilan quantitatif et qualitatif de l'entente, au vu des différentes missions définies dans la convention constitutive. Cette instance a également un rôle de proposition dans le cadre d'éventuelles adaptations à mettre en œuvre, qui pourront ensuite être adoptées par chacune des assemblées délibérantes des parties à la convention.

Pour ce qui est des personnes, le Bureau Communautaire vous propose, pour représenter la CABA dans l'entente, le Vice-Président en charge de l'Environnement, c'est-à-dire moi-même, Philippe GRANIER, et Frédéric GODBARGE, Conseiller Délégué, en sachant que le Président du SMOCE, Jean-Pierre DABERNAT, lui, y sera au titre du SMOCE.

Il vous est donc proposé d'adopter cette convention. Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire là-dessus.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur GRANIER. Monsieur DABERNAT, voulez-vous ajouter quelque chose ?

M. DABERNAT.- Lorsque la création d'un Centre de Tri a été abandonnée – puisque les quantités à traiter devaient être trop faibles pour que le projet soit soutenu par les éco-organismes et l'ADEME sur le plan de l'investissement et insuffisantes pour permettre un

retour financier par la suite lors de l'exploitation – le travail était déjà très avancé au niveau d'ARCIVADE entre le SMOCE et les Départements voisins. Il a donc été facile, à ce moment-là, évidemment, de rentrer en contact avec le Lot et de solliciter l'utilisation de leurs équipements. Le Lot a des équipements très performants. Il a trois centres de tri qui traitent à ce jour 25 000 tonnes environ. Pour information, la quantité mobilisable sur le territoire du SMOCE, c'est environ 3 000 tonnes ; nous ne sommes donc pas du tout dans ces quantités-là.

L'aboutissement de ce travail, cela a été l'entente qui vous est proposée aujourd'hui. Ce partenariat permet une mutualisation réelle, certes une mutualisation des équipements du Lot mais aussi une mutualisation des quantités de déchets. Nous ne nous débarrassons pas d'un problème en l'envoyant chez le voisin ; nous participons au fonctionnement d'un territoire d'une taille suffisante pour accéder à tous les avantages qu'il y a à partir du moment où les quantités sont importantes. Les retours des éco-organismes ne sont pas proportionnels aux quantités, ils varient ; ils sont ponctués de bonus en fonction des quantités et des ratios par habitant, mais aussi de la qualité du tri. C'est important parce que, certes, le Lot a des quantités importantes, mais en recevant d'autres quantités, si ces quantités lui permettent de changer de palier, c'est aussi un avantage pour lui, et donc c'est une vraie mutualisation ; mais en même temps c'est aussi, pour notre territoire, une sorte d'obligation d'augmenter les performances et ainsi d'apporter davantage de matériaux sur un territoire auquel nous appartenons désormais et qui traite les déchets recyclables.

Ce que je dirai aussi, c'est que trier les déchets, c'est quand même quelque chose de positif. Une tonne de déchets à éliminer, cela coûte avec le transport et la collecte environ 205 €. Une tonne de déchets recyclés et vendus, avec les aides, le transport, la collecte, c'est entre 20 et 40 € de bénéfice. C'est donc un différentiel positif d'environ 200 € sur une tonne de déchets. Ce n'est quand même pas négligeable, c'est quelque chose d'important. Même si nous n'avons pas de centre de tri sur notre territoire, il nous appartient de participer pleinement à cette mutualisation avec le Lot, et donc d'accentuer le tri, de sortir du massif des déchets à éliminer tout ce qui peut être recyclé, de l'alléger – même si cela n'est pas en rapport avec l'entente du Lot – en sortant tout ce qui est biodéchet par exemple des poubelles, et ainsi de participer pleinement à ce qu'est le traitement des déchets moderne aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur DABERNAT. Cela permet de constater que le travail avec Midi-Pyrénées peut être aussi extrêmement efficace, qu'il n'y a pas que Lyon. Cela fait un travail entre le Lot, la Corrèze et le Cantal pour avoir un instrument global performant dans l'intérêt des trois départements, tout au moins en partie pour la Corrèze et en partie pour le Cantal. Y a-t-il des questions là-dessus ? Je n'en vois pas. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/56 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la délibération sur la tarification des transports urbains et périurbains à compter du 1^{er} septembre 2016. Monsieur ROUME, vous pouvez présenter cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2016/57 : TARIFICATION DES TRANSPORTS URBAINS ET PÉRIURBAINS A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2016

Rapporteur : M. ROUME

M. ROUME.- Chaque année, nous fixons les tarifs des transports urbains et périurbains, et ils sont applicables chaque année à partir du 1^{er} septembre.

Je vous rappelle juste que, les années précédentes, la grille tarifaire avait été fixée en tenant compte de la hausse de la TVA qui était intervenue au 1^{er} janvier 2014, ce taux de TVA étant

passé de 7 à 10 %. Cette augmentation avait été anticipée par la CABA en 2013 et totalement compensée en 2014 (+ 1,18 % en 2013 et + 1,62 % en 2014), sachant que pour 1 € HT de recette, l'impact tarifaire de l'augmentation de la TVA en euros TTC avait été estimé à + 2,8 %. Les tarifs avaient été bien sûr impactés par cette hausse de TVA, et cela s'était ajouté à chaque fois à la part de l'inflation.

C'est ainsi qu'en 2015, en l'absence d'autres augmentations liées à des modifications réglementaires, les tarifs avaient été augmentés dans leur globalité parce que l'on regarde l'ensemble des tarifications, de 0,5 %, soit le taux de l'inflation pour 2014.

Pour 2016, le taux de l'inflation étant de 0 %, nous vous proposons de ne pas changer les tarifs des transports. Sachant que ces tarifs en 2015 – vous les avez dans vos dossiers – incluent une nouvelle gamme qui s'appelle « Cab'Avantage » issue directement du règlement relatif à la tarification solidaire que le Conseil Communautaire a adopté le 14 décembre dernier. Ils prennent également en compte la suppression, depuis le 1^{er} janvier 2016, de la gamme « Famille » qui, là aussi, avait été décidée le 14 décembre 2015.

Je vous laisse le soin de regarder tous les tarifs. Je ne vais pas les passer un par un. Je vous propose d'adopter cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur ROUME. Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/57 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 2016/58 : DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA DESSERTE FERROVIAIRE D'AURILLAC

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais vous présenter non pas un vœu mais une délibération relative à la desserte ferroviaire d'Aurillac. Je vous demande, par cette délibération, de m'autoriser à intervenir auprès de l'État, de la SNCF et de la Région, afin que dans le cadre d'une renégociation du CPER qui, de toute façon, aura lieu puissent être intégrés des travaux d'amélioration des dessertes ferroviaires au départ d'Aurillac vers Brive et Capdenac et à mener toutes les démarches utiles au maintien de ces lignes.

Pourquoi est-ce que je vous demande de prendre cette délibération ? C'est pour pouvoir intervenir officiellement en particulier auprès de l'État, de la SNCF et de la Région, compte tenu de la situation préoccupante de nos deux lignes ferroviaires sur trois, celle qui va d'Aurillac à Brive et celle qui va d'Aurillac à Capdenac, qui font, depuis quelques années, mais en particulier ces derniers mois, l'objet de dysfonctionnements qui sont de plus en plus préoccupants.

Nous avons connu les coupures pour faire des travaux, et à l'époque nous avons tous salué l'engagement de la Région Auvergne sur le Plan Rail avec l'État et la SNCF. Je pensais que tous les travaux avaient été réalisés dans le cadre du Plan Rail. Malheureusement, ce n'est pas le cas, et nous avons constaté une série de dysfonctionnements, c'est-à-dire soit pas de train et un transport des voyageurs par bus sur ces deux destinations, et nous avons constaté aussi parfois que les gens venant de Paris se retrouvaient à Brive sans train, mais aussi sans bus, sans être avertis. Ce qui est quand même relativement désagréable. Quand on voit les annonces qui sont faites ces jours-ci sur ces trains dits « secondaires », on ne peut qu'être inquiet. En plus, il y a des ralentissements à 70 ou 50 km par heure ; ce qui fait que pour le trajet Aurillac-Brive par le train aujourd'hui, quand tout va bien, on met 20 minutes de plus qu'avant. Nous nous sommes enquis des raisons, et le Directeur Régional de la SNCF, qui est d'ailleurs sur le départ, m'a expliqué que ces problèmes de limitation de vitesse découlaient de l'état catastrophique de la voie ; c'est-à-dire qu'avec le Plan Rail les

travaux de gros ouvrages ont été réalisés, mais sur ces deux tronçons pas les travaux de restructuration de la voie, c'est-à-dire les rails et les traverses. Il m'a indiqué que cela posait des problèmes de sécurité et que, si cela n'était pas fait, en 2020, il était fort probable que ces liaisons seraient supprimées. Le coût de ces travaux est de 15 M€. La SNCF, selon le Directeur Régional, mais cela reste à vérifier auprès du PDG, M. PÉPY, serait d'ores et déjà prête à y mettre 3,5 millions d'euros, il reste donc 11,5 millions à trouver pour mettre ces voies dans un état normal. Au moment où nous nous préoccupons, nous, de créer un Pôle d'Echange Intermodal, il serait quand même opportun de savoir si, à échéance 2020, c'est-à-dire quand le pôle intermodal sera réalisé, il restera une seule ligne ferroviaire sur les trois ou pas.

Le CPER, de toute façon, sera renégocié. Il convient donc que nous essayions d'influer sur l'État et sur la Région pour essayer de trouver ce qui manque pour le financement de ces travaux, sachant que la Région Midi-Pyrénées – cela a été un des derniers actes du Président MALVY – a mis dans le Contrat de Plan État-Région, sur le tronçon Bretenoux-Lamativie, un projet de 20 M€, en sachant qu'il y a un financement sur l'autre ligne. Cela veut dire qu'il serait quand même assez incohérent que les Régions limitrophes aient inclus la rénovation des voies jusqu'à Lamativie alors que de notre côté, il n'y a rien. Il faut dire qu'à Bretenoux il y a du fret, mais je crois que ce serait quand même tout à fait incohérent. Cela prouve d'ailleurs qu'il n'y a plus de politique d'aménagement du territoire en France puisque la décentralisation aboutit au fait que chacun fait ce qu'il veut dans son coin et que l'on en arrive à ce type de situation pour le réseau ferré. Si le réseau ferré doit s'arrêter aux frontières des Régions, ce ne sera quand même pas un progrès de la République.

Il me paraît en tout cas important que nous posions ce problème et que nous essayions de le solutionner, parce que dans le discours que nous entendons, la priorité c'est la route nationale. D'accord, si en échange de l'abandon des voies, ils s'engageaient à nous faire des voies rapides pour aller vers les deux autoroutes, la question pourrait être envisagée. Mais j'ai le sentiment, de par ce que je sais et de par ce que j'ai lu et que je n'aurais peut-être pas dû lire des évolutions et de la réalisation des CPER, qu'il n'est pas du tout évident qu'il y ait une accélération des travaux sur la route nationale 122 et sur d'autres routes nationales. Je crois donc qu'il est important d'agir pour éviter de nous retrouver en 2020 avec deux voies ferrées en moins. Voilà comment se pose le problème.

Y a-t-il des questions ou des observations là-dessus ? Monsieur MOINS, vous pouvez intervenir.

M. MOINS.- Monsieur le Président, je prends la parole pour apporter peut-être quelques éléments supplémentaires. Je crois que c'est un dossier important, alors qu'aujourd'hui on se pose la question de savoir s'il faudra des trains ou des cars. Il faudra effectivement des bus puisque, quand on est sur la Loi Macron, on pourrait se dire aujourd'hui qu'il n'y aura plus de trains à terme et qu'il n'y aura plus que des bus. C'est une question qui, je pense, est très importante pour l'avenir de notre territoire parce que le train, cela peut aussi correspondre à une attente ou à une solution pour des personnes qui sont à mobilité plus réduite et qui ont plus de mal pour monter sur un Ouibus pour aller sur des destinations plus lointaines.

Deuxième problème. S'il n'y avait pas de trains au départ de Toulouse ou au départ de Brive pour aller à Aurillac, je ne suis pas certain que ce serait une bonne image de marque de notre ville s'il fallait dire qu'à Brive ou à Toulouse, il faut prendre le bus pour aller à Aurillac compte tenu qu'il n'y aurait pas la moindre voie ferrée. Au-delà de la cohérence avec le réseau relevant du CPER de la Région Midi-Pyrénées, c'est aussi un problème d'image de notre territoire d'avoir une voie ferrée qui soit digne de ce nom et qui puisse apporter une solution à nos territoires. Alors cela, c'est un problème technique, puisque nous avons besoin de voies ferrées.

Il y a un autre problème. J'écoutais la radio cet après-midi en voiture. J'ai entendu que, sur la région Poitou, la question c'est aussi le personnel. L'autre difficulté, pour notre territoire, c'est

qu'il faut savoir que le personnel est géré aujourd'hui sur Clermont-Ferrand et vous avez aujourd'hui des trains qui sont prêts à partir mais on a oublié de commander le chauffeur. Alors cela arrive en Poitou, mais cela arrive aussi à Aurillac puisque j'en ai personnellement été témoin ou victime.

Si je dis cela, c'est pour expliquer que c'est une situation qui est complexe. Il y a un problème de voies qu'il faut effectivement aménager. Mais il y a aussi un problème de gestion du personnel. La SNCF a une difficulté aujourd'hui pour gérer le personnel, compte tenu d'un certain nombre de départs à la retraite qu'elle ne prévoit pas ou qu'elle n'anticipe pas suffisamment tôt pour permettre une mise à disposition suffisante de personnels pour faire fonctionner les trains. Voilà quelle est la difficulté.

Monsieur le Président, il faut donc aller au charbon...

M. LE PRÉSIDENT.- Le problème, c'est que ceux-là, ils marchent au diesel... Mais nous allons y aller, oui.

Jean-Pierre ROUME a la parole.

M. ROUME.- Vous vous doutez que je voterai cette délibération des deux mains. Simplement, je voulais vous préciser une chose, Monsieur MOINS. Nous n'aurons jamais de bus du type Ouibus dans le Cantal. Il ne faut pas se leurrer, les quelques échanges ou les informations que nous avons de la part de la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs indiquent bien qu'il y a une absence quasiment totale de rentabilité pour venir à Aurillac de Clermont-Ferrand ou de Toulouse. Si, il y a peut-être une rentabilité le lundi matin et le vendredi soir. Voilà ce qui nous a été indiqué une fois. Je crois que si nous devons remplacer les trains par des bus dans notre département, ce serait à grands renforts de demandes de subventions aux collectivités locales pour financer ces lignes de bus. C'est gros comme une maison, et je crois que ce ne serait pas une bonne solution pour nos territoires.

Ensuite, sur la question du personnel, il est évident que l'on ne peut pas supprimer du personnel à la SNCF souvent avec une gestion d'ailleurs des ressources humaines qui anticipe sur la fermeture de lignes et après vouloir assurer le même service pour des trains qui continuent finalement de circuler parce qu'il y a des gens qui agissent pour qu'ils puissent continuer de circuler.

Troisièmement, au moment où l'on parle de travaux de modernisation et de rénovation de la ligne classique Paris-Orléans-Limoges-Toulouse par Brive-La Gaillarde et Cahors, il serait déplacé de ne pas avoir de liaison ferroviaire avec la gare de Brive et donc qu'il n'y ait pas d'investissements sur cette voie, voie qui peut être utile puisque, me dit-on, des éoliennes vont être acheminées par Bretenoux et Lamativie jusqu'à la gare de Laroquebrou et doivent être installées dans le secteur du Rouget, dans le Cantal. Elles vont être acheminées par le train parce que cela a été le moyen le plus facile...

M. LE PRÉSIDENT.- Vous voulez provoquer une manifestation des associations anti-éoliennes pour barrer la voie ?

M. ROUME.- Non... Mais cela montre surtout que, contrairement à ce qu'on nous a raconté pendant des années, il est fort possible de transporter sur cette voie des éléments plutôt longs parce qu'une éolienne c'est quand même assez long et haut. Il y a donc tout un tas de raisons qui font qu'effectivement cette liaison doit perdurer, comme celle vers Capdenac d'ailleurs.

Je terminerai en disant que la SNCF, pour l'exploitation de ces lignes, est directement liée aux différentes Régions et que tout dépend du contrat qui est signé entre ces Régions et la SNCF. Vous comprenez bien que ce ne sont pas les recettes commerciales qui permettent aux trains de circuler dans des territoires comme les nôtres, mais que ce sont bien les

contrats qui sont passés avec les Régions qui permettent de les financer. Lorsque nous nous exprimons, nous pouvons faire des critiques à la SNCF, nous pouvons faire des critiques aussi à la politique des transports qui est menée en France, celle de l'aménagement du territoire comme l'évoquait le Président tout à l'heure, mais il faut bien faire la part des choses et ne pas se tromper d'interlocuteur parce qu'il arrive qu'on reproche à la SNCF des choses qui sont issues de choix qui viennent d'ailleurs, et vice versa. Je crois que, quand on est élu, il faut bien peser tout cela. Effectivement, les 15 M€ sont nécessaires parce que la SNCF s'engage à faire circuler des trains sur la ligne Aurillac-Brive là plus spécifiquement jusqu'en 2020 sous couvert quand même de quelques travaux, mais après 2020, il n'y a aucun engagement de pris s'il n'y a pas ces 15 M€ d'investissements sur la voie ferrée. Il est donc assez urgent de les obtenir, et il est très bien que le Président de la CABA et tous ceux qui le peuvent agissent en ce sens.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur ROUME. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur FRÉCHOU, vous avez la parole.

M. FRÉCHOU.- Merci, Monsieur le Président. D'abord, je tenais à vous remercier de votre pugnacité sur ce dossier, que je sais sincère. Sur la question des 11 M€ qu'il reste à trouver pour débiter les travaux, je voulais savoir si, comme pour la RN 122, notre Collectivité allait participer au tour de table, quelle est notre marge de manœuvre et qu'est-ce que vous comptez proposer ?

M. LE PRÉSIDENT.- Eh bien je vais être tout à fait clair, je vais proposer zéro euro, parce qu'il ne faut quand même pas pousser. La négociation, elle relève d'abord de la position de l'État par rapport à ce dossier. Elle relève bien sûr aussi de la position de la Région. Mais j'ai sous les yeux le Contrat de Plan État-Région Midi-Pyrénées ; sur les 53,6 M€ d'investissements d'ici 2020 qu'ils font sur les lignes régionales ferroviaires, il y a 27,2 M€, c'est-à-dire un tout petit peu plus de la moitié, sur les tronçons Turenne/Saint-Denis-Près-Martel et Saint-Denis-Près-Martel/Lamativie. C'est-à-dire qu'il faudrait quand même être absolument incohérent dans ce pays – et cela arrive malheureusement de plus en plus souvent – pour qu'une Région ait prévu d'investir autant pour aller jusqu'à Lamativie et qu'après Lamativie l'on dise : on change de région et donc les rails, on ne les met plus. Ce sont les méfaits de la décentralisation. Je me fais plaisir parce que c'est ce que je dis depuis longtemps, à savoir que la création de féodalités ne remplace pas la République, et nous en avons là l'illustration.

Pour répondre à M. FRÉCHOU, je ne pense pas que notre collectivité apportera une contribution. S'il fallait mettre 100 000 ou 200 000 € pour débiter le dossier, je pense que nous serions capables de le faire. Nous avons déjà démontré notre capacité à le faire, mais aujourd'hui le problème ne se pose pas de cette manière-là. Il faut d'abord arriver à obtenir qu'il y ait une revisite du Contrat de Plan État-Région et que ce problème soit effectivement posé. En tout cas, il vaut mieux s'en préoccuper aujourd'hui, en avril 2016, que d'attendre avril 2020 pour constater qu'il n'y a plus de trains sur les voies. Il vaut mieux anticiper et prévenir que guérir. Nous allons donc voir comment nous pouvons essayer de débiter le dossier. Je pense que les autres collectivités s'associeront à notre démarche ; je pense à la collectivité départementale et nous avons un certain nombre de conseillères et de conseillers départementaux présents ce soir, je ne doute pas qu'ils accompagneront en tout cas les démarches politiques. Et puis, nous allons essayer de faire avancer ce dossier.

Y a-t-il d'autres questions là-dessus ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/58 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante qui est rapportée par le Premier Vice-Président, Michel ROUSSY, sur le service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols.

DÉLIBÉRATION N° 2016/59 : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLUi ET COMPLÉMENT A LA DÉLIBÉRATION N° 2014/183 RELATIVE A LA CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

Rapporteur : M. ROUSSY

M. ROUSSY.- C'est l'aboutissement d'une opération complexe puisqu'elle regroupait deux axes différents :

- le premier qui est la mise en place d'un service commun pour l'instruction du droit des sols ;
- et le second qui était le transfert de compétence du PLU vers le PLUi communautaire.

Nous avons, lors des Conseils précédents, présenté l'ensemble de la démarche avec la spécificité du calage nécessaire avec la Ville d'Aurillac qui était la seule collectivité à avoir du personnel déjà engagé sur ces actions-là.

La délibération retrace l'accord qui a été trouvé entre les deux Directions générales et qui a été validé par le Maire et le Président, et qui conclut au transfert de trois agents de la Ville d'Aurillac vers la Communauté d'Agglomération pour assumer d'une part la partie « instruction du droit des sols » que la Ville d'Aurillac va faire assurer désormais par la Communauté d'Agglomération, nous avons donc un dispositif qui est complet au niveau de l'instruction du droit des sols, et pour assumer aussi la part de planification et donc de suivi, pour être concret, des bureaux d'études qui vont nous accompagner dans l'élaboration du PLUi.

Tout ceci se fait dans le calendrier que nous avons arrêté puisque ces agents sont en place depuis officiellement le 1^{er} avril, et donc depuis aujourd'hui. Nous sommes donc maintenant dotés d'un nouveau service d'urbanisme. Nous créons donc un service urbanisme au niveau de la Communauté d'Agglomération qui sera composé de six agents et qui sera sous la responsabilité de l'agent de catégorie A que nous avons recruté pour assurer l'ADS, nous en avons décidé ensemble, c'est Mme Sophie BERGOIN-CAPELLE. Ces six agents seront, comme c'était le cas précédemment pour le pôle ADS, rattachés à la Direction Générale via le Directeur Général des Services Techniques.

Au plan financier, les choses étaient arrêtées précédemment pour ce qui est du service commun puisque le transfert d'agents fait que le coût était déjà existant dans les comptes de la Ville d'Aurillac. La globalité de cet équilibre financier se fait par la comptabilisation du coût salarial de ces trois transferts – je ne rentre pas dans le détail, mais tous les éléments sont dans le dossier – qui sera imputé sur l'attribution de compensation à l'euro près ; ce qui nous permet d'avoir un service qui n'est pas encore structuré de façon définitive, mais ce transfert va nous permettre de commencer à travailler avec le Bureau d'études, de bien mesurer et comptabiliser les besoins en matière d'instruction et les besoins en termes de planification pour être d'une part les plus efficaces possibles et d'autre part les plus économes possibles en matière de personnel puisque nous pourrons ajuster au plus près dans les mois qui viennent l'organisation du service aux besoins.

Voilà ce que je souhaitais vous dire sur ce sujet-là.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur ROUSSY. C'est aussi une mutualisation. Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 2016/59 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. C'est quand même aussi une délibération importante dans le fonctionnement de l'ensemble de nos collectivités.

Nous avons ensuite une délibération sur la modification de l'annexe 4 du contrat standard IATA d'assistance en escale Hop.

DÉLIBÉRATION N° 2016/60 : MODIFICATION DE L'ANNEXE 4 DU CONTRAT STANDARD IATA D'ASSISTANCE EN ESCALE HOP

Rapporteur : M. GRANIER

M. GRANIER.- Ce genre de délibération revient pratiquement à chaque Conseil Communautaire. Je vais aller à l'essentiel puisque le Président a déjà évoqué les éléments principaux en préambule au Conseil Communautaire.

Nous écrivons dans ce nouveau contrat IATA que nous souhaitons que la ligne Aurillac-Paris soit préservée puisque c'est la ligne qui fait partie du contrat OSP et qu'elle ne soit pas pénalisée par la ligne Aurillac-Brive-Lyon.

Nous indiquons : « En cas de dégradation du fonctionnement de la liaison Aurillac-Paris et notamment de sa régularité, les collectivités que sont la CABA et le Conseil Départemental du Cantal se réservent le droit de mettre fin unilatéralement à l'expérimentation [expérimentation qui n'est autre que la ligne Aurillac-Brive-Lyon]. »

Il est également souligné que le lancement de ce nouveau service depuis Aurillac ne se fera pas sans que la compagnie HOP ne se soit formellement engagée en ce sens.

L'autre élément qu'il convient de bien noter, c'est qu'il y a une tarification nouvelle à l'annexe 4 qui est jointe, qui ne concerne que les manœuvres de l'avion quand il fait la ligne Aurillac-Lyon, à savoir un abattement de 50 % sur le tarif de la touchée commerciale.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur GRANIER. Ce n'est pas une délibération qui revient tous les ans parce que jusqu'ici on n'allait pas à Lyon... Mais c'est une modification de notre contrat avec HOP. Cela ne pose pas de problèmes particuliers puisque nous avons déjà expliqué ce dont il s'agissait.

Y a-t-il des questions là-dessus ? Non.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/60 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. CORNET peut présenter la délibération n° 61 qui concerne la présentation du projet de rapport sur les mutualisations de services de la CABA avant transmission pour avis aux communes membres, après avoir interrogé les communes qui n'ont pas, toutes, répondu.

DÉLIBÉRATION N° 2016/61 : PRÉSENTATION DU PROJET DE RAPPORT SUR LES MUTUALISATIONS DE SERVICES DE LA CABA AVANT TRANSMISSION POUR AVIS AUX COMMUNES MEMBRES

Rapporteur : M. CORNET

M. CORNET.- Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, un rappel de la réglementation. Afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres.

Dès lors, il est fait obligation aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'adopter un rapport sur les mutualisations de services, qui doit comporter deux parties :

- l'une relative à l'état des lieux des mutualisations existantes entre l'EPCI et ses communes membres ;

- l'autre relative au schéma de mutualisation qui constitue une vision prospective des mutualisations qui pourraient être réalisées.

Concernant le délai d'adoption, après de nombreuses tergiversations dues à des difficultés d'interprétation des textes, l'article 74 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (loi NOTRe) a finalement entériné la date du 31 décembre 2015 comme date butoir d'adoption des schémas de mutualisation, sans assortir toutefois ce délai de sanction ou de mesure coercitive.

Concernant la procédure d'adoption des schémas de mutualisation : avant son approbation par délibération du Conseil Communautaire, nous vous transmettrons ce rapport que vous aurez à présenter à chacun de vos conseils municipaux pour avis, et vous aurez trois mois pour vous prononcer. Sans délibération de votre part, l'avis sera réputé favorable.

En termes de méthodologie, nous avons dressé le calendrier pour l'élaboration de ce rapport sur les mutualisations des services. Je vous fais grâce de cette lecture, vous pouvez voir toutes les étapes sur votre document.

La prochaine étape, suivant la présentation du projet de rapport sur les mutualisations des services devant le Conseil Communautaire réuni ce jour, est l'envoi pour avis dudit projet à l'ensemble des communes membres de la CABA.

A la suite des avis rendus par les Conseils Municipaux sur le projet de rapport sur les mutualisations de services, le Conseil Communautaire aura à délibérer de nouveau pour son adoption définitive.

Au final, le projet de rapport sur les mutualisations de services de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac comporte six parties :

- Rapport sur les mutualisations, aspects réglementaires.
- Méthodologie de l'élaboration du rapport sur les mutualisations de la CABA.
- Historique : du S.I.V.M. à la CABA.
- Etat des lieux des mutualisations existantes au sein de la CABA.
- Moyens de la CABA : personnel.
- Perspectives et le schéma de mutualisation de la CABA.

Il vous est donc proposé ce soir :

- d'arrêter les termes du projet de rapport sur les mutualisations de services de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, tel que joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser M. le Président à procéder à l'envoi, pour avis, dudit projet à l'ensemble des communes membres de la CABA.

Voilà, Monsieur le Président, pour la présentation de cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur CORNET. Y a-t-il des questions sur ce schéma ? Non. Je le mets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/61 est adoptée à l'unanimité.

Monsieur CORNET, vous pouvez présenter la dernière délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2016/62 : AVENANT AU BAIL À RÉHABILITATION CONCLU ENTRE LA CABA ET LA SA D'HLM POLYGONE – RÉHABILITATION D'UN LOGEMENT LOCATIF A LA CONTIE – 15250 MARMANHAC
Rapporteur : M. CORNET

M. CORNET.- La dernière délibération porte sur un avenant au bail à réhabilitation conclu entre la CABA et la SA d'HLM POLYGONE.

Le 3 septembre 2003, la Communauté d'Agglomération s'est portée acquéreur d'un ensemble immobilier situé au lieudit La Contie, sur le territoire de la commune de Marmanhac.

Par acte notarié en date des 12 et 18 mai 2004, un bail à réhabilitation a été conclu entre la Communauté d'Agglomération et la SA d'HLM POLYGONE, portant sur un immeuble à usage d'habitation.

Ce bail à réhabilitation avait pour objet la réalisation de travaux de réhabilitation, d'équipement et de finitions en vue de louer l'immeuble à usage d'habitation pendant la durée du bail. Il a été consenti pour une durée de douze années entières et consécutives prenant effet le 1^{er} avril 2004 pour finir le 30 mars 2016.

Considérant d'une part que, conformément aux dispositions de l'article L.351-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, la SA d'HLM POLYGONE a conclu, préalablement au bail à réhabilitation, une convention avec l'État, expirant suite à tacite reconduction au 30 juin 2019 ;

Considérant qu'au terme du bail à réhabilitation, il apparaît nécessaire de prolonger celui-ci jusqu'au 30 juin 2019, les deux conventionnements évoqués étant intrinsèquement liés ;

Cette prolongation est d'autant plus justifiée que la SA d'HLM POLYGONE s'engage durant cette période à effectuer des travaux d'amélioration sur l'immeuble correspondant à des travaux divers d'isolation, comprenant notamment le remplacement des volets de la maison et à des travaux de réfection de clôtures, étant entendu que conformément au bail à réhabilitation, les améliorations ainsi réalisées resteront acquises à la Communauté d'Agglomération sans indemnité.

Les autres dispositions du bail à réhabilitation demeurent inchangées.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de valider la prorogation jusqu'au 30 juin 2019 du bail à réhabilitation conclu entre la CABA et la SA d'HLM POLYGONE ;
- d'autoriser M. le Président à signer l'avenant au bail à réhabilitation à intervenir en tant qu'il proroge celui-ci jusqu'au 30 juin 2019.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur CORNET, de cette information très complète.

M. CORNET.- Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Rien ne nous a manqué. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/62 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION
ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Décisions prises depuis le dernier Conseil du 29 février 2016**

(Pas d'observations – Le Conseil Communautaire prend acte des décisions)

Je vous souhaite une bonne nuit.

(La séance est levée à minuit)
